



Bulletin Officiel

N° 5493 Mardi 28 Novembre 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING 2017-2	2-6
ATTIJARI LEASING 2017-1	7-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AMEN BANK SUBORDONNE 2017-2	12-17
-----------------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOLBA – SOPAT -	18-21
--	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL

BANQUE DE L'HABITAT	22-26
---------------------	-------

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTUVER	27
SOTUMAG	28

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE SANS RECOURS À L'APPEL PUBLIC À L'EPARGNE

QNB	29-30
BANQUE TUNISO-KOWEITTIENNE -GROUPE BPCE-	31-32

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK	33
-----------	----

ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

EL FOULADH - AGO -	34
EL FOULADH - AGE -	35
TUNISIE FACTORING – AGE -	36
TUNISIE LEASING – AGE -	37
UNION DE FACTORING – UNIFACTOR -	37

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

EL FOULADH - AGO -	38-39
EL FOULADH - AGE -	40

COURBE DES TAUX

41

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42-43

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- EL FOULADH
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS
- FCP MAGHREBIA MODERE
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE
- FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-2 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **22/08/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+2,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,95% brut l'an et/ou TMM+2,30% sur 5 ans.
- Catégorie B : 8,20% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/11/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **08/02/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **08/02/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22/02/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/11/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences de : Tunis Centre Urbain, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 180,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligatoire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **08/02/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **08/02/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

• **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

• **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 8,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **08/02/2023** pour la catégorie A et le **08/02/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **8 février de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **08/02/2019**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **08/02/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **08/02/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,95% l'an pour la catégorie A et de 8,20% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,692% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,721 années** pour la catégorie A et **4,242 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agences : Tunis Centre Urbain Nord, Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente émission en date du **30 octobre 2017**.

Notation de la société: En date du **6 octobre 2017**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à **F2 (tun)**.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

- Suite -

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-0986, du document de référence « Tunisie Leasing 2017 » enregistré auprès du CMF en date du 10/11/2017 sous le n° 17-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2018.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Intégral Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«Attijari Leasing 2017-1»**

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing réunie le **28 avril 2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **20 septembre 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2017-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **14 novembre 2017** et clôturées au plus tard le **22 décembre 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 décembre 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 décembre 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **14 novembre 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2017 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 276 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2017 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2017-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 décembre 2017** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe : 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement

- Suite -

des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année **N-1** au mois de **novembre** de l'année **N**.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

Taux fixe : 7,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B et à la troisième année pour la Catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 décembre 2022** pour la Catégorie A et la Catégorie B et le **22 décembre 2024** pour la Catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 décembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **22 décembre 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22 décembre 2018** pour les catégories A et B et le **22 décembre 2020** pour la Catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,75 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,90% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de septembre 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,617%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,967%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et B.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie C.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2015-1» est comme suit:

3 années pour les deux Catégories A et B.

- Suite -

- ✓ 5 années pour la catégorie C.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,727** années pour la catégorie A et **4,265** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 02 juin 2017, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du **20 octobre 2017**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le numéro 17-0983, du document de référence « Attijar Leasing 2017 » enregistré par le CMF en date du 23/06/2017 sous le n°17-001 ainsi que de son actualisation enregistrée par le CMF en date du 30/10/2017 sous le n° 17-001/A001.

La présente note d'opération, le document de référence « Attijari Leasing 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

بنك الأمان

AMEN BANK

*Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars
Divisé en 26.481.000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Av.Mohamed V- 1002 Tunis – RC : B176041996
Tél. : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517*

**Emission d'un emprunt obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne
« Amen Bank Subordonné 2017-2 »
De 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars
Prix d'émission : 100 dinars**

L'emprunt est réparti en cinq catégories A, B, C, D et E comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 Ans	7,50%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{ère} trimestre
Catégorie B	5 Ans	7,55%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
Catégorie C	7 Ans dont 2 ans de franchise	7,75%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
Catégorie D	7 Ans in fine	7,95%	In fine
Catégorie E	7 ans à Coupon Unique*	7,98%	Remboursement principal et coupon à l'échéance

1. Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le **16/06/2016** a autorisé l'émission d'un Emprunt Obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 300 millions de dinars au cours de l'année 2017, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire l'Amen Bank, s'est réuni le **20/09/2017** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 30 Millions de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal. Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2017-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

* Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue une seule fois à l'échéance finale de l'emprunt avec paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

2-2 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 Octobre 2017** auprès d'Amen Bank, et seront clôturées au plus tard le **25 Décembre 2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 25 Décembre 2017, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25 Janvier 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts, passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2017-2 ».

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Forme des obligations: Les obligations subordonnées seront nominatives.

Nature des titres : Titres de créances.

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

- Suite -

Modalités et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par Amen Bank mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisis et la quantité y afférente.

Jouissance :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25 Décembre 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au **25 Décembre 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement trimestriel:

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de franchise :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in Fine :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,95% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans à coupon unique :

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,98% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Amortissement et remboursement :

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel de 5 DT par obligation. Cet amortissement commence au premier trimestre de la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

➤ Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

- Suite -

- Les obligations subordonnées émises relatifs à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.
- L'emprunt sera amorti en totalité le 25/12/2022 pour la catégorie A et B, et le 25/12/2024 pour la catégorie C, D et E.

Paiement :

Le paiement trimestriel des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie A seront effectués à terme échu le 25 Mars, le 25 juin, le 25 septembre et le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû pour les catégories B seront effectués à terme échu le 25 décembre de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie C sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le premier remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2020, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement annuel des intérêts dû pour la catégorie D sera effectué à terme échu le 25 décembre de chaque année, le remboursement en capital sera effectué le 25 décembre 2024, auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le paiement des intérêts et le remboursement du capital dû pour la catégorie E seront effectués à terme échu le 25 décembre 2024 auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 25 mars 2018 pour la catégorie A et 25 décembre 2018 pour les catégories B, C et D ; le 25 décembre 2024 pour la catégorie E. Le premier remboursement du capital de l'emprunt aura lieu le 25 Mars 2018 pour la catégorie A, le 25 décembre 2018 pour la catégorie B, le 25 décembre 2020 pour la catégorie C et 25 décembre 2024 pour la catégorie D et E.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,714% l'an (catégorie A), de 7,55% (Catégorie B), 7.75% (catégorie C), de 7.95% (catégorie D) et 7.98% (catégorie E) pour le présent emprunt subordonné.

Durée totale :

- Catégorie A : 5 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 5 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de franchise.
- Catégorie D : 7ans in Fine
- Catégorie E : 7ans

Durée de vie moyenne :

- Catégorie A : 2,63 ans (amortissement trimestriel)
- Catégorie B : 3 ans (amortissement constant)
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 7 ans in Fine
- Catégorie D : 7 ans

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- Suite -

- Catégorie A : à taux fixe de 7,50% est de 2,343 années
- Catégorie B : à taux fixe de 7,55% est de 2,734 années
- Catégorie C : à taux fixe de 7,75% est de 4,277 années
- Catégorie D : à taux fixe de 7,95% est de 5,630 années
- Catégorie E : à taux fixe de 7,98% est de 7 années

Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

Rang de créance

En cas de liquidation de la banque émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/16 sous le numéro de 16-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné Amen Bank 2017-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligation ordinaires.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Société de Production Agricole Teboulba – SOPAT–

Siège Social : Avenue 23 janvier - BP 19 Teboulba – Tunisie

Notice à l'occasion de l'augmentation de capital social de la SOPAT de 21.941.250 DT à 27.861.250 DT par l'émission de 5.920.000 actions nouvelles de valeur nominale 1 DT et avec une prime d'émission de 0,250 DT sans recours à l'appel public à l'épargne

décidée par

l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 Juillet 2017

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :

Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT» - Avenue 23 janvier - BP 19 – 5080 Teboulba – Tunisie.
Tél : +216 73 604 149 - Fax : +216 73 604 111

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La SOPAT a été créée dans le cadre de la loi n° 88-18 du 2 Avril 1988, portant promulgation du code des investissements agricoles et de la pêche, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements abrogé et remplacé par les dispositions de la loi n° 2016-71 du 30/09/2016 .

1.3-Date de constitution et Durée : SOPAT a été constituée le 6 janvier 1990 pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : la société a pour objet :

- La production et la transformation des produits agricoles, agroalimentaires et viandes ;
- La création et l'exploitation directe de poulaillers de tout genre ;
- La production des poussins d'un jour, chaire et ponte, dindonneaux d'un jour, canetons et faisandeaux;
- L'organisation et l'exploitation de tout élevage de cheptel vivant tels qu'ovins, bovins, caprins ;
- La production et la commercialisation d'aliments composés ;
- L'exploitation et la mise en valeur de toute terre à vocation agricole ;
- Le séchage, la déshydratation de tout produit agricole ;
- Le stockage et la conservation de tout produit agricole à l'état naturel ou transformé, par le moyen d'entreposage simple ou frigorifique et/ou par les techniques de congélation et surgélation ;
- La transformation ou le traitement de tout déchet agricole ou agro-industriel en vue d'obtenir un aliment pour bétail ou un support organique ;
- Le transport, l'entreposage, la distribution et la commercialisation au stade de gros et du détail, des produits sortis des usines, des laboratoires et des exploitations ou de tout autre produit agricole à l'état naturel, par elle-même et par ses moyens propres, tels que magasins et entrepôts de vente et d'exposition ou par l'intermédiaire des tiers, tels que commissaires, correspondants et représentants ;
- Sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie d'exploitation de brevets et/ou licence, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement ;
- Et généralement, la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à un objet similaire, annexe ou accessoire concourant à favoriser son développement.

1.5-Registre de commerce : B 152 981 996

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : Le capital social s'élève à 21.941.250 DTs divisés en 21.941.250 actions de nominal 1 DT entièrement libéré.

1.9-Régime fiscal : Droit Commun.

1.10-Matricule fiscal : 0022671F/ P / M 000

1.11-Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège de la SOPAT : Avenue 23 janvier, BP 19 – 5080 Teboulba - Tunisie

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : Monsieur Sami Ben Salah, Directeur Administrateur et Financier de la société SOPAT.

- Suite -

2 – Administration et contrôle :**2.1- Membres des organes d'administration :**

Administrateurs	Qualité	Représenté par	Mandat*	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président	Lui-même	2017 – 2019	Sousse
Société "Medigrain"	Membre	M. Mohamed Rekik	2017- 2019	Sousse
Société "Les Minoteries des Centre et Sahel Réunies MCSR"	Membre	M. Abdellatif Sbaa	2017 – 2019	Sousse
Société "Les Aliments Composés du Nord ACN"	Membre	M. Abdelhamid Omrane	2017– 2019	Soliman
Société "Gallus"	Membre	M. Skandar Makni	2017 – 2019	Tunis
M. Abdelaziz Ben Youssef	Membre	Lui-même	2017 – 2019	Tunis

*Mandat renouvelé par l'AGO du 14/07/2017.

2.2- Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre*	Fonction au sein de la société	Mandat	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Kamel Belkhiria	Président du Conseil d'Administration		14/07/2017	Sousse
M. Mohieddine Youssfi	Directeur Général	2016-2019	14/07/2017	Sousse
M. Skandar Makni	Directeur Général Adjoint	2016-2019	14/07/2017	Sousse

*Nommés par le CA du 14/07/2017

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

2.3- Contrôle :

Commissaire aux Comptes*	Adresse	Mandat
Monsieur Ammar AMRI , Expert comptable inscrit au Fableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Bureau : Cléopâtre center- n°A2.12 Centre Urbain Nord.Tunis - Tel : 71 947 383 Fax : 71 947 604	2017-2019

*Nommé par l'AGO du 14/07/2017.

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1-Décision à l'origine de l'émission : L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 juillet 2017, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes établis conformément aux dispositions de l'article 300 du Code des Sociétés Commerciales, et constatant que le capital social actuellement fixé à 21.941.250 DT, divisé en 21.941.250 actions de 1 DT chacune, est entièrement libéré, a décidé de l'augmenter d'une somme de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) DT** en numéraire pour le porter ainsi à **27.861.250 DT** et ce par la création de Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille **(5.920.000) actions** nouvelles d'un montant nominal de 1 DT chacune moyennant une prime d'émission globale de Un Million Quatre Cent Quatre Vingt Mille **(1 480 000) DT** .

Ladite augmentation sera totalement libérée lors de la souscription.

Les actions nouvelles, qui seront soumises à toutes dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

3.2-But de l'émission : Les dirigeants de la société SOPAT ont décidé d'augmenter le capital de la société pour répondre à certains besoins à savoir :

- Renforcer les fonds propres de la société et rééquilibrer sa structure financière
- Financer le plan de développement gage de la croissance future.

- Suite -

3.3-Caractéristique de l'émission : Le capital social sera augmenté de 5.920.000 dinars par souscription en numéraire et par émission de 5.920.000 actions nouvelles.

- **Nombre d'actions à émettre :** 5.920.000 actions
- **Valeur nominale des actions :** 1 DT.
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** En intégralité à la souscription.

3.4-Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **1,250 DT**, soit **1 DT** de valeur nominale et **0,250 DT** de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront totalement libérées en nominal et en prime d'émission lors de la souscription.

3.5-Droit préférentiel de souscription : La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 296 du Code des Sociétés Commerciales et de réserver la souscription des Cinq Millions Neuf Cent Vingt Mille (**5.920.000**) **actions nouvelles** aux actionnaires suivants dans les proportions suivantes :

Actionnaires	NB d'Actions à souscrire	Valeur nominal	Prime d'émission	Prix d'émission
Société « MCSR »	1 920 000	1 920 000	480 000	2 400 000
Société « GMC »	3 200 000	3 200 000	800 000	4 000 000
Société « ACN »	800 000	800 000	200 000	1 000 000
Total	5 920 000	5 920 000	1 480 000	7 400 000

3.6-Période de souscription : Les Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C. » disposent d'un délai de 21 jours à compter de la date de la publication de la décision d'augmentation du capital au J.O.R.T pour souscrire aux 5.920.000 actions nouvelles émises.

Ce délai se trouvera clos par anticipation dès que toutes les actions nouvelles à créer seront souscrites et libérées. Un avis relatif à la clôture de l'opération sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

3.7-Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais auprès de l'**Amen Bank agence de Mahdia**. Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible n° **07 804 0077340774370 11**.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de **1,250 DT** soit **Un(01) DT** représentant la valeur nominale de l'action et **0,250 DT** représentant la valeur de la prime d'émission.

3.8-Modalités et délais de délivrance des titres : La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

3.9-Jouissance des actions nouvelles souscrites : Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à partir de la réalisation de l'augmentation du capital décidée.

3.10-Structure du capital avant et après augmentation : La structure du capital avant et après la présente augmentation se présente comme suit :

Nom Prénom	Avant augmentation		Augmentation	Après augmentation	
	Nombre d'actions & de droits de vote	% du capital & de droits de vote		Nouvelles Actions	Nombre d'actions & de droits de vote
Gallus	15 652 394	71.34%		15 652 394	56.18%
Medigrain	1 992 206	9.08%		1 992 206	7.15%
Les Grands Moulins du Cap-bon " GMC "	100	0.00%	3 200 000	3 200 100	11.49%
Les Minoteries du Centre et Sahel Rèunies " MCSR "	800	0.00%	1 920 000	1 920 800	6.89%
Les Aliments Composés du Nord " ACN "	100	0.00%	800 000	800 100	2.87%
Divers Actionnaires (en bourse)	4 295 650	19.58%		4 295 650	15.42%
Total	21 941 250	100.00%	5 920 000	27 861 250	100.00%

- Suite -

4. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner les dits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 DTs par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%.

Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres : Les actions SOPAT sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières depuis le 02/08/2010 suite à l'avis favorable du Conseil d'Administration de la BVMT, réuni le 29/07/2010, sur le transfert de la société SOPAT du marché alternatif au marché principal de la cote de la Bourse.

Par ailleurs, il n'y a pas des titres de même catégorie négociés sur des marchés étrangers.

4.4.1-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites : Les 5.920.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et à libérer en totalité seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés. Elles seront dès lors négociées sur le Marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

4.4.2-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les actions nouvelles réservées aux Sociétés « M.C.S.R », « A.C.N » et « G.M.C » seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le libellé **SOPAT NS 2017** et sous le code ISIN **TN0007290091** et ce à partir de la date de réalisation de l'augmentation du capital décidée.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

BANQUE DE L'HABITAT

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1080

Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque de l'Habitat, tenue le 07 septembre 2017, a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 68 000 000 DT pour le porter de 170 000 000 DT à 238 000 000 DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles de nominal cinq (5) dinars chacune, à libérer intégralement lors de la souscription, majorées d'une prime d'émission de dix (10) dinars exigée intégralement à la souscription, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Ces actions seront souscrites selon la parité d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a aussi autorisé dans sa 1ère résolution, d'offrir au public les actions nouvelles non souscrites à titre irréductible et réductible.

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 34 000 000 DT et ce, par l'émission de 6 800 000 actions nouvelles d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au niveau de sa 1ème résolution tous les pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital et d'en constater la réalisation.

Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 68 000 000 DT répartis comme suit :

- 34 000 000 DT par souscription en numéraire et émission de 6 800 000 actions nouvelles ;
- 34 000 000 DT par incorporation de réserves et attribution de 6 800 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

AUGMENTATION DU CAPITAL EN NUMERAIRE

Le capital social sera augmenté de 34 000 000 DT par la création de 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de cinq (5) dinars l'action majorée d'une prime d'émission de dix (10) dinars, soit à un prix d'émission de quinze (15) dinars l'action. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque de l'Habitat ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 6 800 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq (5) anciennes et ce du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Souscription publique

Passé le délai prévu pour la souscription à titre irréductible et réductible et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public du **19/12/2017 au 20/12/2017 inclus**.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Les souscriptions publiques seront clôturées, sans préavis dès que les actions émises seront souscrites en totalité.

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque de l'Habitat exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de quinze (15) DT représentant le prix d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°14207207300700484459 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, Agence International, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

.....
(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/12/2017 à 16H** à **BH INVEST**, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BH INVEST), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription éventuellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par « BH INVEST », Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

AUGMENTATION DU CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES ET ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Montant

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 34 000 000 DT à prélever sur les réserves de la Banque et la création de 6 800 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5 DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 34 000 000 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinq (5) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **17/11/2017**.

JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

Les actions gratuites (6 800 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (6 800 000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2017**.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre du programme de recapitalisation de la Banque de l'Habitat. L'augmentation de capital social permettra à la BH :

- de se conformer aux nouvelles exigences réglementaires en fonds propres ;
- un développement équilibré, sécurisé et plus soutenu de ses activités ;
- de financer les investissements liés au plan de restructuration (développement du réseau, refonte du système d'information, ...).

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Selon l'article 34 des statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des:

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Banque de l'Habitat sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en Bourse des actions anciennes

Les 34 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque de l'Habitat inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 17/11/2017, droits de souscription et d'attribution détachés.

- Suite -

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 6 800 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 6 800 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution soit le **17/11/2017**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités. Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commencent à partir du **17/11/2017**.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901016**» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001901008**» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/11/2017 au 15/12/2017 inclus(*)**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «**TN0001900992**» à partir du **17/11/2017**.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BH INVEST -Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à cette émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-0981 et du document de référence « BH 2017 » enregistré par le CMF en date du 26/10/2017 sous le n°17-004.

La note d'opération et le document de référence sont mis, sans frais, à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, – et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

(*) : Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **15/12/2017** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

**Cet avis annule et remplace celui publié
au Bulletin Officiel du CMF n° 5492 du 27 Novembre 2017**

La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER-

Siège social : Zone Industrielle Djebel Oust, route de Zaghouan. 1111 Bir Mcherga - Tunisie

La Société Tunisienne de Verrerie -SOTUVER- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **14/11/2017**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de **2 180 288 dinars** pour le porter de **25 073 312** dinars à **27 253 600** dinars et ce, par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **2 180 288 actions nouvelles nominatives gratuites** au nominal **d'un dinar (1 DT)** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des **25 073 312** actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence de **deux (2)** actions nouvelles pour **vingt-trois (23)** actions anciennes.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **04/12/2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **2 180 288** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2018**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes SOTUVER seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **04/12/2017**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir du **04/12/2017**, séparément des actions anciennes et ce jusqu'à la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **04/12/2017**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **04/12/2017**.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**LA SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS
« SOTUMAG »**

SIEGE SOCIAL : ROUTE DE NAASSEN BIR KASSAA

La Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **16 Novembre 2017** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **1 200 000 dinars** par incorporation de réserves à prélever sur les réserves extraordinaires, et ce, par l'émission de **1 200 000 actions** nouvelles gratuites d'une valeur nominale d'**un (01) dinar** chacune, à raison d'une **(01)** action nouvelle pour dix **(10)** actions anciennes.

Suite à cette augmentation, le capital social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » passera ainsi de **12 000 000 dinars** à **13 200 000 dinars**.

Droits d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leur droit en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **20 Décembre 2017**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites:

Les **1 200 000** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} Janvier 2017**.

Cotation en bourse:

Les droits d'attribution seront détachés et négociables en bourse à partir du **20 Décembre 2017**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **20 Décembre 2017** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Prise en charge par Tunisie Clearing:

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **20 Décembre 2017**.

AVIS DE SOCIETES

**Augmentation de capital annoncée
sans recours à l'appel public à l'épargne**

**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
“QNB”**

**Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis**

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2017 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de le porter de cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) à deux cent soixante millions de dinars (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de dix millions (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'Assemblée Générale Extraordinaire a, par ailleurs, délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le Conseil d'Administration de la banque réuni le 31 octobre 2017 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation

✓ **Montant de l'augmentation** : (100.000.000 DT) afin de porter le capital de (160.000.000 DT) à (260.000.000 DT) et ce, par l'émission au pair de (10.000.000) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende propriétaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

- Suite -

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **de cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour huit (08) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre réductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce, au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délai de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au Journal Officiel de la République Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000100000472703150.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursés aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce, sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

AVIS DE SOCIETES

**Augmentation de Capital annoncée
sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE-

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V- -1001- Tunis

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE- tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'Assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

- **Montant** : Le capital social sera augmenté de **100.000.000DT** (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.
- **Prix d'émission** : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, **soit 100DT** l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

- ✓ **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.**

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non

- Suite -

- ✓ absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le Conseil d'Administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée, lorsqu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

- **Jouissance** : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et **jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital**, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.
- **Période de souscription** : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, **les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription**. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.
- **Lieu des souscriptions et des versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweitienne (BTK), Avenue Mohamed V -1001 Tunis - Tunisie.
Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale BTK -Avenue Mohamed V-1001 TUNIS, sous le numéro **20 00000000 00340000 18**.

AVIS DE SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

Il est communiqué au public que suite à l'exercice de l'option de vente par la Société financière internationale ("IFC") et des deux fonds gérés par IFC Asset Management Company, LLC, une société affiliée d'IFC (IFC Capitalization (Equity) Fund, L.P. et Africa Capitalization Fund, Ltd.) (Collectivement désignées les "Parties IFC") portant sur leurs participations soit 9,998% dans le capital d'Amen Bank, Amen Group a acheté 90% des actions des parties IFC, et ce en conformité avec les accords, termes et dispositions contenus dans les conventions signées en 2013 entre les parties.

Les transactions ont porté sur 2 382 898 actions, soit 9,00% du capital d'Amen Bank répartis comme suit : la société de Participation de Gestion et d'Investissement PGI Holding (1,60%); la Société Immobilière Commerciale et Financière SICOF (0,40%); la compagnie d'Assurances COMAR (3,00%), et la société Ennakl (4,00%). Ces acquisitions ont porté la participation d'Amen Group au-dessus du seuil des deux-tiers et ont requis un agrément de franchissement de seuil qui a été accordé par la Commission d'Agréments.

La PGI-Holding "Amen Group" se félicite du partenariat avec IFC durant ces quatre dernières années et de son impact positif sur Amen Bank, en particulier, son soutien pour renforcer sa gouvernance, sa gestion des risques, ainsi que ses normes environnementales et sociales et ses relations avec les investisseurs. Elle se félicite également de la continuité de la collaboration d'IFC avec d'autres entités d'Amen Group.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلولاذ

مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

يتشرف رئيس مجلس إدارة الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلولاذ" شركة حفيّة الاسم رأس مالها 53 339 520 ديناراً، باستدعاء السادة المساهمين في الشركة لحضور اجتماع الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الاثنين 11 ديسمبر 2017 على الساعة التاسعة والنصف صباحاً بتزل جولدن توليب المشتل، شارع أولاد حفوز، العمران تونس و ذلك قصد التداول في جدول الأعمال التالي :

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة للسنة المالية 2016 و المصادقة عليه،
2. تلاوة التقرير العام و التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية 2016،
3. المصادقة على القوائم المالية لسنة 2016 و إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة،
4. تخصيص نتائج السنة المالية 2016،
5. المصادقة على إضافة عضو جديد لمجلس إدارة الشركة،
6. تسمية مراقب حسابات،

و ليكن في علم السادة المساهمين أنه بإمكانهم الإطلاع بالمقر الاجتماعي للشركة (المصنع) ابتداء من صدور هذا الإعلان بالرائد الرسمي على الوثائق التالية :

- القانون الأساسي للشركة
- القوائم المالية لسنة 2016
- قائمة المساهمين في الشركة
- مشروع اللوائح التي ستعرض على الجلسة العامة.

AVIS DE SOCIETES

استدعاء للجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلوآذ
مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

يتشرف رئيس مجلس إدارة الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" شركة حقيّة الاسم رأس مالها 53 339 520 ديناراً،

باستدعاء السادة المساهمين في الشركة لحضور اجتماع الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم **الاثنين 11 ديسمبر 2017**

على الساعة الحادية عشر صباحاً بتزل جولدن توليب المشتل، شارع أولاد حفوز، العمران تونس و ذلك قصد التداول في جدول

الأعمال التالي :

● المصادقة على مواصلة نشاط الشركة طبقاً للفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Factoring S.A.

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le 11 Décembre 2017 à 11 Heures, à son siège social sis au Centre urbain Nord -Av. Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'Administration sur le projet de fusion ;
- Approbation du traité de fusion absorption de « Tunisie Factoring » par « Tunisie Leasing »
- Dissolution anticipée de la société ;
- Délégation de pouvoirs

Tous les documents relatifs à cette opération sont disponibles au siège de la société.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

Le conseil d'administration de TUNISIE LEASING réuni le jeudi 5 octobre 2017 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, le mardi 12 décembre 2017 à 11 h 00 au siège de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de fusion-absorption de Tunisie Factoring.
- 2) Approbation du Projet du traité de fusion entre la société Tunisie Leasing et la société Tunisie Factoring prévoyant l'absorption de la seconde par la première ; en conséquence, approbation des apports, de leur évaluation et de leur rémunération.
- 3) Affectation du Boni de fusion.
- 4) Délégation de pouvoirs.

2017 - AS - 5414

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**UNION DE FACTORING
- UNIFACTOR -**

Siège Social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "**UNIFACTOR**" sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le Mercredi 6 Décembre 2017 à partir de 11 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Modification des statuts.

2017 - AS - 5405

AVIS DE SOCIETES

لوائح الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلوآذ
مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 11 ديسمبر 2017.

✓ اللائحة الأولى :

تسجل الجلسة العامة العادية لمساهمي الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" التأخير الحاصل في التنام جلستها للمصادقة على تقارير النشاط و القوائم المالية لسنة 2016 و الذي لا يمس بمصالح المساهمين.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة الثانية :

بعد استماع الجلسة العامة العادية لمساهمي الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" إلى تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقبي الحسابات، تصادق على تقرير مجلس الإدارة الموجه إلى الجلسة العامة كما تم عرضه عليها و على القوائم المالية لسنة 2016.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة الثالثة :

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة على العمليات الواردة به بدون تحفظ.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة الرابعة :

بعد استماع الجلسة العامة العادية لمساهمي الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" إلى تقرير مجلس الإدارة و تقارير مراقبي الحسابات، تعطي الجلسة العامة البراءة التامة و النهائية و بدون تحفظ للمتصرفين في ما يخص تصرف سنة 2016.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

- Suite -

✓ اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية لمساهمي الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد" إسناد أعضاء مجلس الإدارة منحة حضور بعنوان سنة 2016 مقدارها 3500 دينار للعضو الواحد وذلك وفق ما يضبطه منشور السيد الوزير الأول عدد 28 المؤرخ في 22 جوان 2005 والمتعلق بمكافآت حضور الأعضاء ممثلي الدولة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة السادسة:

قررت الجلسة العامة العادية لمساهمي الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد" بعد المداولة أن تبوب نتيجة السنة المالية 2016 باعتبار التعديلات المحاسبية كما يلي :

- النتيجة الصافية : 25617022- دينار
- التعديلات المحاسبية : 5483896- دينار
- النتائج المؤجلة : 209534104- دينار
- مجموع النتائج المؤجلة بعد التبويب : 240635022-دينار

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة السابعة:

إثر قرار مجلس إدارة الشركة المنعقد بتاريخ 08 سبتمبر 2017 والمتعلق بتبني طلب شركة البنيان الحصول على مقعد بمجلس إدارة الشركة باعتبارها ثاني أكبر مساهم في رأس المال و موافقة وزارة الإشراف ضمن مكتوبها عدد 389 الصادر بتاريخ 02 نوفمبر 2017 تصادق الجلسة العامة على تعيين شركة البنيان كعضو بمجلس إدارة الشركة لمدة ثلاث سنوات تنتهي لدى التمام الجلسة العامة العادية لسنة 2020 التي تبت في حسابات سنة 2019.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة الثامنة:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين مكتب مراقب حسابات ثان للشركة و إسناده مهمة المراقبة المزدوجة للحسابات لسنوات 2017 - 2018 - 2019.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة التاسعة:

تعطى كل الصلاحيات للرئيس المدير العام أو من ينوبه للقيام بكل الإجراءات التي تقتضيها الترتيب الجاري بها العمل.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

AVIS DE SOCIETES

لوائح الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلولاذ

مقرها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 11 ديسمبر 2017.

✓ اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة الخارقة للعادة بعد أن لاحظت أن مجموع الأموال الذاتية أصبحت بتاريخ 31 ديسمبر 2016 دون نصف رأس مال الشركة و بعد الاطلاع على التقرير المعروف عليها من طرف مجلس الإدارة و الخاص بالآفاق المستقبلية المطمئنة للشركة، تقرر عدم حل الشركة و مواصلة نشاطها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

✓ اللائحة الثانية:

تعطى كل الصلاحيات للرئيس المدير العام أو من ينوبه للقيام بكل الإجراءات التي تقتضيها الترتيب الجاري بها العمل.

تمت المصادقة على هذه اللائحة.....

A V I S

COURBE DES TAUX DU 28 NOVEMBRE 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,303%		
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		5,338%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		5,502%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		5,578%	999,480
TN0008003493	BTC 13 semaines 23/01/2018	5,625%		
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		5,631%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018		5,656%	
TN0008003410	BTC 52 semaines 19/06/2018		5,756%	
TN0008003469	BTC 52 semaines 25/09/2018		5,844%	
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,859%	996,856
TN0008003527	BTC 52 semaines 20/11/2018	5,894%		
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,910%	942,422
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,978%	993,937
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,233%	985,025
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,418%	976,362
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,486%	979,530
TN0008000671	BTA 4 ans "6% juin 2021"	6,601%		981,058
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,704%	974,569
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,742%	1 005,357
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,782%	953,337
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,886%	960,797
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"		6,913%	958,565
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		6,964%	954,554
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,003%	951,142
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,041%	947,499
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,340%	936,600
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,433%	927,945
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,504%		940,290
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,585%	937,390
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	7,913%		964,243

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	10/05/17	0,404	10,598	10,590	10,592
73	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (2)	10/11/08	31/05/17	3,677	103,363	103,429	103,441
74	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	4,098	103,788	103,855	103,868
75	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	4,409	105,102	104,632	104,643
76	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	29/05/17	0,502	10,515	10,405	10,406
SICAV MIXTES								
77	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	10/05/17	0,682	57,88	56,413	56,422
78	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	130,496	En liquidation	En liquidation
79	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	1435,194	En liquidation	En liquidation
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/17	1,165	97,101	99,999	100,019
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,56	17,129	17,616	17,631
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	292,454	292,755
83	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	22/05/17	0,585	29,309	30,019	30,096
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	26/05/17	37,174	2327,393	2308,387	2308,287
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/17	2,472	72,644	71,627	71,707
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	18/05/17	2,149	54,941	54,965	54,996
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	10/05/17	0,463	100,102	105,515	105,814
88	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	10/05/17	0,652	83,763	92,128	92,387
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	10/05/17	0,25	10,916	10,672	10,680
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	10/05/17	0,208	11,692	11,260	11,275
91	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	10/05/17	0,099	14,069	13,976	13,996
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	10/05/17	0,221	12,328	12,407	12,440
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	22/05/17	0,277	12,821	13,836	13,855
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	22/05/17	0,195	11,441	12,232	12,237
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,782	141,45	148,739	148,736
96	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	15/05/17	2,663	138,271	141,503	141,451
97	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	26/05/17	0,175	9,394	8,890	8,893
98	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	30/05/17	3,584	101,861	102,951	103,164
99	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	85,522	85,578
100	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	87,219	87,252
101	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/17	3,341	98,547	95,697	95,674
102	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	98,271	98,555
103	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	31/05/17	1,972	102,153	94,589	94,520
104	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	10,148	10,156
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En liquidation	En liquidation
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/17	1,037	101,596	103,623	103,116
107	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/17	4,098	139,878	150,572	151,545
108	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	1,329	104,843	107,168	107,131
109	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	19/05/17	0,174	104,328	104,107	104,259
110	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,037	197,772	203,467	203,116
111	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	2,729	179,605	185,106	185,486
112	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/17	5,167	156,174	158,127	158,397
113	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	21,656	21,436
114	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	133,418	134,895
115	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	116,690	114,802
116	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8930,614	8874,024	8805,069
117	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	En liquidation	En liquidation
118	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	78,768	78,460
119	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	984,541	987,677
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	26/05/17	130,174	5189,664	5543,606	5541,486
121	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4950,236	4970,713
122	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	-	-	-	101,201	101,256
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
123	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/17	2,231	111,981	111,656	111,650
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
124	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	8,969	En liquidation	En liquidation
125	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10178,478	10881,200	10955,002

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**** VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénomé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénomée AXIS CAPITAL GESTION

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'ouverture au public des fonds « FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR » et « FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Noura Aiana	71 810 750
37. Société Anonyme Carthage Médical –SA Carthage MED-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
42. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
43. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
99. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

24	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
30	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
33	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP UNIVERS AMBITION CEA (4)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (4)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS QUIETUDE 2017(3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
75	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
78	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
86	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
91	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
92	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
95	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
96	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT (5)	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
97	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) FCP en liquidation anticipée

(5) Initialement dénommée « AXIS CAPITAL GESTION »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
28	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
29	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
31	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
32	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
33	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
36	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
37	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

بلاغ الشركات

القوائم المالية

الشركة التونسية لصناعة الحديد
الفلولاذ

مقرّها الاجتماعي : المعمل - طريق تونس كلم 3 - 7050 منزل بورقيبة

تنشر الشركة التونسية لصناعة الحديد الفولاذ قوائمها المالية للسنة المحاسبية المختومة في 2016/12/31 والتي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 11 ديسمبر 2017. هذه القوائم مصحوبة بالتقرير العام و الخاص لمراقبي الحسابات : فتحي السعيد و لطفى الحامي.

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الغولاد"
الموازنة
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2016
(بالدينار)

الأصول

2015	2016	إيضاحات	بيانات
			الأصول
			الأصول غير الجارية
			الأصول الثابتة
233 636	233 636		الأصول غير مادية
<u>-228 842</u>	<u>-233 636</u>	أ 1	تطرح الإستهلاكات
4 794	0		المجموع
			الأصول الثابتة المادية
252 077 503	253 785 932		تطرح الإستهلاكات والمدخرات
<u>-224 122 396</u>	<u>-229 578 523</u>	أ 2	
27 955 108	24 207 409		المجموع
			الأصول المالية
4 429 093	4 240 061		تطرح الإستهلاكات و المدخرات
<u>- 1 209 175</u>	<u>- 1 209 175</u>	أ 3	
3 219 918	3 030 886		المجموع
31 179 820	27 238 295		مجموع الأصول الثابتة
31 179 820	27 238 295		مجموع الأصول غير الجارية
			الأصول الجارية
			المخزونات
124 476 409	112 137 908		تطرح المدخرات
<u>-11 722 400</u>	<u>-11 811 690</u>	أ 4	
112 754 009	100 326 217		المجموع
			الحرفاء و الحسابات المتصلة بهم
40 902 901	50 236 396		تطرح المدخرات
<u>-16 109 036</u>	<u>-16 153 111</u>	أ 5	
24 793 865	34 083 285		المجموع
			أصول جارية أخرى
23 928 270	25 041 474		تطرح المدخرات
<u>-3 475 810</u>	<u>-3 978 596</u>	أ 6	
20 452 460	21 062 879		المجموع
13 691 398	21 725 568	أ 7	السيولة و ما يعادل السيولة
171 691 733	177 197 949		مجموع الأصول الجارية
202 871 553	204 436 244		مجموع الأصول

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد"
الموازنة
سنة محاسبية مختومة في 31 ديسمبر 2016
(بالدينار)

الأموال الذاتية و الخصوم :

2015	2016	إيضاحات	بيانات
			الأموال الذاتية
53 339 520	53 339 520	أ 8	رأس المال الإجتماعي
7 957 054	7 957 054		الإحتياطيات
4 563 154	4 563 154		الأموال الذاتية الأخرى
	-5 483 896		التعديلات المحاسبية
-177 991 906	-209 534 104	أ 1-8	النتائج المؤجلة
-112 132 179	-149 158 273		مجموع الأموال الذاتية قبل احتساب نتيجة السنة
-31 542 198	-25 617 022		نتيجة السنة المحاسبية
-143 674 377	-174 775 295		مجموع الأموال الذاتية قبل التخصيص
			الخصوم
			الخصوم غير الجارية
18 941 504	28 786 299	أ 1-9	القروض
1 000	1 000		الخصوم المالية الأخرى
2 106 220	1 799 100		المدخرات
21 048 724	30 586 399	أ 9	مجموع الخصوم غير الجارية
			الخصوم الجارية
89 103 858	112 899 608	أ 10	المزودون و الحسابات المتصلة بهم
57 475 167	49 868 079	أ 11	الخصوم الجارية الأخرى
178 918 180	185 857 452	أ 12	المساعدات البنكية و غيرها من
325 497 206	348 625 139		مجموع الخصوم الجارية
346 545 929	379 211 539		مجموع الخصوم
202 871 553	204 436 244		مجموع الأموال الذاتية و الخصوم

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ"
قائمة النتائج
السنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2016
(بالدينار)

2015	2016	إيضاحات	العناوين
107 319 862	133 017 714	1.ب	إيرادات الإستغلال : - المداخيل
2 724 558	6 837 503	2.ب	- إيرادات الإستغلال الأخرى
110 044 420	139 855 218		مجموع إيرادات الإستغلال
			أعباء الإستغلال :
-15 990 071	13 089 383	3.ب	- تغيير المخزونات التامة الصنع
496 924	3 725 524	4.ب	- مشتريات السلع المستهلكة
88 482 937	79 662 324	5.ب	- مشتريات التموينات المستهلكة
34 208 323	34 932 331	6.ب	- أعباء الأعوان
10 037 926	6 633 452	7.ب	- مخصصات الإستهلاكات و المدخرات
-144 424	-843 499	8.ب	- استرداد على المدخرات
6 684 116	5 527 819	9.ب	- أعباء الإستغلال الأخرى
123 775 730	142 727 334		مجموع أعباء الإستغلال :
-13 731 309	-2 872 116		نتيجة الإستغلال :
-19 040 335	-23 731 479	10.ب	- أعباء مالية صافية
9 223	56 603	-	- إيرادات التوظيفات
1 377 106	1 112 050	11.ب	- الأرباح العادية الأخرى
-31 385 315	-25 434 942		نتيجة الأنشطة العادية قبل احتساب
156 883	182 080		الأداءات : - الأداءات على الأرباح
-31 542 198	-25 617 022		نتيجة الأنشطة العادية بعد احتساب
- 31 542 198	- 25 617 022		الأداءات
	-5 483 896	12.ب	النتيجة الصافية للسنة المحاسبية
-31 542 198	-31 100 918		انعكاسات التعديلات المحاسبية (بعد احتساب الأداءات)
			النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية

الشركة التونسية لصناعة الحديد "ال فولاذ"
جدول التدفقات النقدية
السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016

الوحدة بالدينار

2015	2016	إيضاحات	العناوين
114 073 075	148 392 996	ج-1	التدفقات النقدية المتصلة بالاستغلال مقايض من الحرفاء
-106 839 538	-127 481 014		المبالغ المسددة للمزودين و الأعوان
-10 224 603	-12 081 862		الفوائد المدفوعة.
-2 991 066	8 830 120		التدفقات النقدية المتأتية من الإستغلال

التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة الإستثمار

-605 059	-1 213 203	ج-2	- الدفوعات المتأتية من إقتناء أصول ثابتة مادية و غير مادية
			- المقايض المتأتية من التفويت في أصول ثابتة مادية و أصول غير مادية
0	0		- الدفوعات المتأتية من إقتناء أصول مالية
-605 059	-1 213 203		التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة الإستثمار

التدفقات النقدية المتصلة بأنشطة التمويل

14 024	62 203		- حصص الأرباح و غيرها من أنواع التوزيع
144 507 666	101 880 007	ج-3	- مقايض متأتية من القروض
-138 485 362	-100 544 231	ج-3	- سداد القروض
6 036 328	1 397 979		التدفقات النقدية المتأتية من أنشطة التمويل

10	0		- إنعكاس تقلبات أسعار الصرف على السيولة و ما يعادل السيولة
----	---	--	--

2 440 213	9 014 897		- تغير الخزينة
-14 790 624	-12 350 411		- الخزينة في بداية السنة المحاسبية
-12 350 411	-3 335 515		- الخزينة عند ختم السنة المحاسبية

إيضاحات حول البيانات المالية السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016

إيضاح عدد 1 :تقديم الشركة:

الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلوآذ" هي شركة خفية الاسم ذات رأس مال قدره 53.339.520 ديناراً محرراً كلياً، وينقسم إلى 10.667.904 سهما اسمية قدرها 5 دنانير للسهم الواحد.

ويتمثل النشاط الرئيسي للشركة في تصنيع واستغلال الفلولاذ وكل المواد المستخرجة من الحديد الخام والخردة وغيرها. كذلك فإن إنتاج الشركة موجه أساساً إلى السوق المحلية.

إيضاح عدد 2: تقديم نتائج سنة 2016:

1-2 أهم ما ميز سنة 2016 يتلخص في ما يلي:

1- تحصلت شركة الفلولاذ على قرضين من خزينة الدولة بدون فائدة و بمبلغ جملي قدره 14.5 مليون دينار(وقع تحويل 11 مليون دينار سنة 2015 في حسابات الشركة و 3.5 مليون دينار في شهر فيفري 2016) لخلاص مزودي الخردة و أجور العمال و مزودين آخرين.

2- تفعيل اتفاقية المرابحة الإطارية بين الشركة التونسية لصناعة الحديد (الفلولاذ) والمؤسسة الدولية الإسلامية لتمويل التجارة و التي تم توقيعها بتاريخ 26 جوان 2014 و بمبلغ قدره 20 مليون دولار أمريكي و هامش ربح بنسبة 3.25% سنوياً. أول عملية سحب لهذا التمويل كانت في شهر سبتمبر 2015. في تاريخ 31 ديسمبر 2016 سحبت شركة الفلولاذ مبلغاً قدره 16.3 مليون دولار أمريكي من هذا التمويل و قامت بخلاص مبلغاً قدره 8 مليون دولار أمريكي.

3- على مستوى المديونية نسجل عجز الشركة عن خلاص مستحقات الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي (33 مليون دينار أصل الدين و 12.8 مليون دينار خطايا) و كذلك جدول مستحقات بعض المزودين أهمهم الشركة التونسية للكهرباء والغاز (60 مليون دينار) و الشركة الوطنية لتوزيع البترول(14 مليون دينار).

4- قامت شركة الفلولاذ في شهر أكتوبر 2016 بالتوقيع على اتفاقية قرض لمدة 16 سنة للديون الجبائية بعنوان التصاريح من شهر نوفمبر 2014 إلى شهر مارس 2016 (15 مليون دينار أصل الدين و 2.9 مليون دينار فائدة) وقع خلاص مبلغ 0.3 مليون دينار إلى غاية 31 ديسمبر 2016 (مبلغ خلاص شهري 0.1 مليون دينار). و تجدر الإشارة أن شركة الفلولاذ و بداية من شهر أبريل 2016 قامت بخلاص كامل المبالغ للتصاريح الجبائية (5.3 مليون دينار لسنة 2016).

5- في إطار تجسيم توصيات المكاتب المكلفة بالتدقيق الشامل للبنوك العمومية وقع منح ضمان الدولة وذلك للمرة الثانية سنة 2016 (الأولى سنة 2015) لفائدة الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلولاذ" بعنوان التعهدات المالية المتخلدة بذمة الشركة لدى هذه البنوك في حدود المبالغ التالية :

- الشركة التونسية للبنك = 7.3 مليون دينار
- بنك الإسكان = 53.8 مليون دينار
- البنك الوطني الفلاحي = 26.2 مليون دينار

6- انجاز عملية المغادرة التلقائية للتقاعد لـ 35 عونا (المتبقين من جملة 70 عونا، وقع احتساب كلفة مغادرتهم خلال السنة المحاسبية 2014) بتكلفة جمالية قدرها 1.2 مليون دينار. أما تمويل هذه العملية وقعت بواسطة قرض من الخزينة العامة وذلك وفق اتفاقية ممضاة بتاريخ 21 جوان 2016.
شروط اتفاقية هذا القرض فهي كالآتي:
-بدون فائدة.
-فترة التسديد: 5 سنوات.

2-2 تحليل نتائج سنة 2016:

1 - إيرادات الاستغلال :

بلغ رقم معاملات الشركة لسنة 2016 مبلغا قدره 133 مليون دينار مقابل 107 مليون دينار سنة 2015 أي بزيادة قدرها 24% ، هذا و قد تطورت تركيبة بيعات الحديد كالآتي :

2016	2015	2014	2013	2012	2011	
%96.25	%99.5	%99.6	% 97	% 93	% 87	حديد مصنع
%3.75	%0.5	%0.4	% 3	% 7	% 13	حديد مستورد
%100	%100	%100	%100	%100	% 100	المجموع

2 - نتيجة الاستغلال :

خلال هذه السنة نلاحظ تحسن في نتيجة الاستغلال مقارنة بنتائج سنة 2015، -2.9 مليون دينار سنة 2016 مقابل 13.7- مليون دينار سنة 2015. هذا التحسن نتج عن الزيادة في بيعات الشركة.

3 - النتيجة المحاسبية :

سجلت الشركة نتيجة سلبية لهذه السنة المحاسبية بـ 25.6 مليون دينار .

4 - وضعية الخزينة:

تعيش الشركة وضعية مالية صعبة للغاية نتيجة الخسائر المتراكمة و حجم التداين ، هذا وقد اتسمت الحالة بإنخرام كامل للتوازنات المالية العامة و تواصل الارتفاع في مستوى التداين القصير المدى (+23 مليون دينار) مما إنجر عنه ارتفاع للأعباء المالية ، مما يستوجب التعجيل بإنجاز عملية التطهير المالي و إيقاف هذا النزيف.

تطور التداين: قروض طويلة المدى و المساعدات البنكية و غيرها من الخصوم المالية :

الوحدة = 1000د

المستعمل					نوع الدين
2016.12.31	2015.12.31	2014.12.31	2013.12.31	2012.12.31	
25 061	26 042	23 170	36 335	40 998	حساب مكشوف
41 552	41 552	42 152	42 152	42 402	تمويل المخزونات
14 230	11 842	0	0	0	البنك الإسلامي للتنمية.
0	952	3 415	16 485	5 656	بنك البركة
22 359	25 569	26 189	13 721	45 184	قروض بنكية محلية (قصير و طويل المدى)
68 086	48 547	35 999	35 782	26 772	قروض الدولة (أصل + فوائد)
43 355	43 355	43 355	43 355	72 581	عمليات تمويل بنكية
214 643	197 859	177 096	190 646	236 409	المجموع (بالدينار)

5 - المؤشرات المالية والاقتصادية :

الوحدة = ألف دينار

النوع	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
القيمة المضافة	35 655	50 886	115 984	46 821	35 253	28 806	32 281
زائد الإستغلال الخام	7 760	18 222	71 841	10 285	-2 065	-6 250	- 3 542
الأموال المتداولة	-136 779	-150 217	-101 908	-106 398	-127 738	-153 805	- 171 428
التدائين (الخصوم)	283 888	301 386	303 462	275 157	290 244	346 546	379 211

إيضاح عدد 3 : الوقائع اللاحقة لتاريخ الختم :

- 1) تواصلت الصعوبات المالية للشركة وقد انجر عن ذلك عجز الشركة إلى غاية 31 جويلية 2017 عن خلاص مستحقات الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي (36 مليون دينار أصل الدين و 15 مليون دينار خطايا).
أما في ما يخص المديونية مع بعض المزودين إلى غاية 31 جويلية 2017 :
- الشركة التونسية للكهرباء والغاز (63 مليون دينار).
- الشركة الوطنية لتوزيع البترول (18 مليون دينار).
- 2) تواصل شركة الفولاذ خلاص التصاريح الجبائية الى يومنا هذا (وقع خلاص مبلغ قدره 9.4 مليون دينار في سنة 2017).
- 3) سحبت شركة الفولاذ إلى حد هذا اليوم كامل المبلغ 20 مليون دولار أمريكي في إطار اتفاقية المراجعة مع البنك الإسلامي للتنمية (BID/ITFC) و ذلك لتمويل شراؤها.
- 4) خلاص بعنوان سنة 2017 مبلغ قدره 6 مليون دولار أمريكي من تمويل البنك الإسلامي للتنمية (BID/ITFC) و بهذا يكون الخلاص الجملي إلى حد شهر جوان 2017 (14 مليون دولار أمريكي) .

إيضاح عدد 4 : السياسات المحاسبية الأساسية :

وقع إعداد البيانات المالية لشركة الفولاذ وفقا للسياسات والمعايير المحاسبية التونسية. واعتمدت الشركة الصيغة المسموح بها لإعداد بيان النتائج و ضبط مرجعي بالنسبة للتدفقات النقدية. أما أهم المبادئ و السياسات المحاسبية المعتمدة لإعداد البيانات المالية للسنة المنتهية في 31 ديسمبر 2014 تتمثل كالاتي :

1- التجهيزات والمعدات :

يقع احتساب التجهيزات والمعدات التي لم يتم إعادة تقييمها على أساس تكلفة اقتنائها بدون احتساب الأداء على القيمة المضافة القابل للاسترداد، ويقع انتهاء طريقة الاستهلاك الثابت للأصول حسب النسب التالية :

- فضاء تخزين	15 %	سنويا
- بنايات	5 %	سنويا
- بنايات سكنية	2.5 %	سنويا
- معدّات وأدوات	10 %	سنويا
- معدّات النقل	20 %	سنويا
- معدّات أخرى	10 %	سنويا

أما بالنسبة للمعدّات التي أعيد تقييمها فإنّه يتمّ احتساب إستهلاكاتها سنويًا بالرجوع إلى قيمتها الصافية حسب النسب التالية :

- المصنّع	7	%	سنويًا
- المعدّات	20	%	سنويًا
- البناءات	5	%	سنويًا

2- سندات المساهمات :

تسجّل هذه المساهمات حسب تكلفة اقتنائها ويتمّ تجنب مخصّص لمواجهة أيّ إنخفاض محدد في قيمة هذه السندات.
هذا ويتمّ تقييم هذه الأصول حسب قيمتها الدفترية التي تتمّ على أساس البيانات المالية الدورية للشركات المعنية أو البيانات المالية الدورية الصادرة عنها.

3- المخزونات :

أ - الجرد المادي

- يقع جرد كلّ المخزونات آخر السنة.
- بالنسبة لمخزونات المواد الأولية يقع اللجوء إلى مهندس لقياس حجمها وتحديد الكميات الموجودة،
- أما فيما يخصّ قطع الغيار فهناك جرد سنوي باعتماد طريقة 20 - 80.

ب - التقييم

أهمّ الطرق المعتمدة لتقييم المخزونات هي :

- المواد الأولية : متوسطّ التكلفة المرجّح السنوي (Coût d achats moyen pondéré)
- المواد المستهلكة : متوسطّ التكلفة المرجّح (Coût d achats moyen pondéré + 3% frais sur achats)
- موادّ مصنّعة في طور التصنيع أو موادّ ثانوية

* بالنسبة للموادّ الميسّتورديّة : متوسطّ التكلفة المرجّح السنوي
* بالنسبة للموادّ التامة الصنع : يختار السعر الأدنى ما بين قيمة التّحقيق الصّافية وكلفة الإنتاج

أما المصاريف التّابعة للشراءات فتحتسب المصاريف الحقيقية ما عدا قطاع المخازن (قطع غيار) الذي يحتسب 3 % من سعر الشراء كمصاريف عن الشراءات.

4- المدخّرات :

- بالنسبة للمخزونات : إنّ الهدف من هذه المدخّرات هو تغطية الانخفاض في قيمة مخزونات المواد الاستهلاكية وقطع الغيار التي لم تعدّ صالحة للاستهلاك أو التي تستهلك بصفة بطيئة.

بالنسبة للمخزونات الغير صالحة للاستعمال والمخزونات البطيئة الاستهلاك وقع احتساب المدخّرات بنسبة 100 % ، وتعتبر المخزونات البطيئة الإستهلاك تلك التي لم تشهد أيّ استهلاك منذ 3 سنوات.

• بالنسبة للعملاء المشكوك في خلاص ديونهم :

لم يقع ترحيل هذا النوع من العملاء من عملاء عاديين إلى عملاء مشكوك في خلاص ديونهم في كل الحالات وتحسب المدخرات حسب الطرق التالية :

* عملاء تجار

مبالغ بذمة العملاء مضي عليها أكثر من ثلاث سنوات : 100 %
مبالغ بذمة العملاء مضي عليها ما بين سنتين وثلاث سنوات : 50 %

* عملاء صناعيون

مبالغ بذمة العملاء مضي عليها أكثر من خمس سنوات : 100 %
مبالغ بذمة العملاء مضي عليها ما بين أربعة وخمس سنوات : 60 %
مبالغ بذمة العملاء مضي عليها ما بين ثلاثة وأربعة سنوات : 30 %
مبالغ بذمة العملاء مضي عليها ما بين سنتين وثلاثة سنوات : 10 %

مع إمكانية اعتماد مدخرات تكميلية في حالات خاصة.

5- مستحقات وديون بالعملة الأجنبية :

يتم تحويل الأصول والخصوم النقدية المقومة بعملات أجنبية على أساس سعر الصرف السائد عند تاريخ قفل السنة المالية.

أما بالنسبة للمعاملات التي تتم خلال السنة المالية وكذلك بنود الإيرادات والمصروفات فيتم تحويلها على أساس أسعار الصرف السائدة عند إتمام هذه المعاملات.

هذا وتدخل فروقات الصرف الناتجة عن التحويل ضمن مكونات بيان النتائج.

إيضاح أ - 1 الأصول الثابتة غير المادية :

تحتوي هذه الأصول على كلفة شراء المنظومات الإعلامية يطرح منها الإستهلاكات (مدة هذه الإستهلاكات خمس سنوات).

المحتوى	القيمة الخام في 2015.12.31.	شراءات 2016	القيمة الخام في 2016.12.31.	الإستهلاكات في 2015.12.31.	إستهلاكات 2016	الإستهلاكات في 2016.12.31.	القيمة الصافية في 2016.12.31.	القيمة الصافية في 2015.12.31.
برامج إعلامية	206 948		206 948	202 154	4 794	206 948	-	4 794
رخص	26 688		26 688	26 688		26 688	-	-
المجموع (بالدينار)	233 636	-	233 636	228 842	4 794	233 636	0	4 794

إيضاح أ - 2 الأصول الثابتة المادية

2016، بلغت الأصول الثابتة المادية الصافية من الإستهلاكات في تاريخ ختم السنة المالية (12bis صفحة عدد) ديناراً وتشتمل على : 24 207 409

إيضاح أ 2-1 توزيع المدخرات :

المبالغ		المحتوى
2015	2016	
843 303	843 303	- مدخرات على البناءات
9 848 580	9 848 580	- مدخرات على تجهيزات عامة وتهيئة المباني
2 680 914	2 680 914	- مدخرات على تجهيزات فنية أجهزة و معدات
177 841	177 841	- مدخرات على أصول ثابتة في طور الإنجاز
13 550 637	13 550 637	المجموع الخام

إيضاح أ - 3 الأصول الثابتة المالية :

إشتملت هذه الأصول عن العناصر التالية :

2015	2016	
1 642 785	1 642 785	سندات مساهمة (أ 3-1)
100 000	100 000	الاكتتاب الوطني 2014
2 338 501	2 338 501	ودائع وكفالات مدفوعة
347 808	158 775	قروض طويلة المدى للأعوان
4 429 093	4 240 061	المجموع الخام
-1 209 175	-1 209 175	المدخرات
3 219 918	3 030 886	الأصول الثابتة المالية صافية من المدخرات

إيضاح أ - 1.3 سندات مساهمة :

إسم المؤسسة	القيمة الخام	المدخرات	القيمة الصافية
شركة المسابك و الميكانيك	1 505	1 505	0
الشركة التونسية للبناء والإصلاحات الميكانيكية و البحرية	300	300	0
دار العمل	300	300	0
الشركة التونسية للمعادن	150 560	150 560	0
شركة التنمية و النهوض بالإستثمارات	28 750	28 750	0
شركة النهوض بالإستثمارات بالجنوب	47 860	47 860	0
الشركة التونسية لمواد التزيت	25 000	25 000	0
السيراميك التونسية	11 110	11 110	0
الشركة التونسية الجزائرية للهياكل الحديدية	1 045 400	1 045 400	0
معرض تونس الدولي	32 000	32 000	0
المنطقة الحرة بينزرت	300 000	300 000	0
المجموع (بالدينار)	1 642 785	1 209 175	433 610

إيضاح أ - 4 المخزونات

تتمثل المخزونات فيما يلي :

2015	2016	
166 893	166 893	مواد أولية
28 536 589	30 852 458	مواد قابلة للإستهلاك
12 085 222	10 003 921	منتجات وسيطة (عروق، أسلاك و حديد أملس)
25 221 174	9 824 980	منتجات تامة الصنع (سلع + حديد بناء مصنع)
58 466 531	61 289 657	منتجات مستخلصة (خردة)
124 476 409	112 137 908	المجموع الخام
-11 722 400	-11 811 690	المدخرات
112 754 009	100 326 217	المخزونات الصافية من المدخرات

إيضاح أ-5 الحرفاء والحسابات المتصلة بهم :

بلغ الرصيد الصافي للعملاء والحسابات المتصلة بهم في تاريخ 31 ديسمبر 2016 قيمة

34 083 285 دينارا وينقسم إلى :

2015	2016	
22 575 151	24 377 117	حرفاء عاديون
1 613 194	8 920 168	حرفاء، أوراق مستحقة
605 520	786 000	و فواتير ستحرق حرفاء، فوائد
16 109 036	16 153 111	حرفاء مشكوك في إيفائهم
40 902 901	50 236 396	المجموع الخام
-16 109 036	-16 153 111	تطرح المدخرات
24 793 865	34 083 285	الحرفاء والحسابات المتصلة بهم صافية من المدخرات

أما أهم الحرفاء المشكوك في خلاصهم فهم : شركة المنجم و المعمل ، شركة الأنابيب، الشركة التونسية للكهرباء و الغاز التعاقدية المركزية للزراعات الكبرى، شركة السحباني، سوكوماكود، عادل ميداسي، سوكومات، شركة راشد ، شركة موسى و شركة HAMACO.

إيضاح أ-6 الأصول الجارية الأخرى :

تتكوّن الأصول الجارية الأخرى من :

القيمة الصافية 2015	القيمة الصافية في 2016	المدخرات	القيمة الخام في 2016	المحتوى
912 708	942 139	719 054	1 661 193	الأعووان
872 634 40 074	888 941 53 198	655 989 63 065	1 544 930 116 263	-قروض قصيرة المدى للأعووان -حسابات أعوان أخرى
12 652 221	12 854 783	205 823	13 060 606	الدولة آداءات و ضرائب
2 285 301	2 701 182		2 701 182	-الدولة أقساط احتياطية و الخصم من المورد
83 299	83 299		83 299	- تسبقة بعنوان 2013 الحد الأدنى للضريبة على الشركات (0.2% من رقم المعاملات)
852 655	852 655		852 655	- قيمة مضافة على الشراءات التي لم يقع خلاص معلوم توريدها في نطاق العفو الجبائي.
1 718 086	3 305 318		3 305 318	-قيمة مضافة على شراءات لم تصل فواتيرها.
4 228 170	2 182 469		2 182 469	- الدولة فائض متصل بالأداء على القيمة المضافة
37 235	0		0	- الدولة فائض متصل بالأداء على التكوين المهني
3 447 476	3 729 861	205 823	3 935 684	- إبداعات لدى الديوانة في انتظار التسوية
5 269 396	5 324 328	2 530 497	7 854 825	مـزودون
4 708 648	4 620 524	2 222 407	6 842 931	- مزودون مدينون
27 782	27 782	292 658	320 440	- مزودون، فواتير بصدد التسوية
208 413	351 469	-	351 469	- مزودون اقتطاعات سيقع الحصول عليها
324 552	324 552	15 432	339 984	- مزودون مدينون متنوعون
-	-	-	-	- مزودون تسبقات أقساط مدفوعة على الطلبات
1 618 134	1 941 629	222 523	2 464 851	مدينون متنوعون و غيرها
1 618 134	1 941 629	423 173	2 364 802	- مدينون متنوعون
-	0	100 049	100 049	حسابات في انتظار التسوية
20 452 460	21 062 879	3 978 596	25 041 474	المجموع (بالدينار)

إيضاح أ-7 . السيولة وما يعادل السيولة :

تتكوّن السيولة وما يعادل السيولة ممّا يلي :

2015	2016
0	0
60 312	60 208
1 034	7 579 356
218 631	213 709

الشركة التونسية للبنك (تونس)
الإتحاد البنكي للصناعة و التجارة
البنك العربي
الإتحاد الدولي للبنوك (تونس)

103 190	3 279 408	الإتحاد الدولي للبنوك (منزل بورقيبة)
1 801 444	476 077	بنك الأمان (منزل بورقيبة)
3 969	3 933	بنك الجنوب (تونس)
15	15	البنك الوطني الفلاحي (بنزرت)
0	0	سيتي بنك
0	14 226	بنك التمويل التونسي السعودي
597	380	مصرف شمال افريقيا الدولي
1 976	1 976	البنك الوطني الفلاحي تونس
17 872	17 872	بنك الإسكان بنزرت
0	0	الشركة التونسية للبنك (حسابات بالعملة الأجنبية) تونس
15	15	الشركة التونسية للبنك (حسابات بالعملة الأجنبية) منزل بورقيبة
0	0	بنك المؤسسة العربية المصرفية
462 648	1 121 371	بنك الجنوب (منزل بورقيبة)
791 884	428 464	بنك تونس العربي الدولي (منزل بورقيبة)
6 993 868	584 651	حساب جاري بريدي
263 616	2 527 715	البنك التونسي
0	0	بنك الاسكان بمنزل بورقيبة
0	1 435 424	بنك تونس العربي الدولي (تونس)
829	829	حساب الخزينة
1 303 148	173 169	أوراق للتحويل
167 303	239 134	أوراق للإسقاط
-261 495	2 929 964	وكالات تسبقات و اعتمادات
127 200	87 329	عمليات بصدد الإنجاز
1 633 341	550 341	تحويلات داخلية
13 691 398	21 725 568	المجموع (بالدينار)

إيضاح أ-8 الأموال الذاتية :

إشتمل هذا الحساب على ما يلي :

2015	2016	
53 339 520	53 339 520	رأس المال الإجتماعي
7 957 054	7 957 054	الإحتياطيات
-177 991 906	209 534 104-	النتائج المؤجلة (أ 1.8)
4 563 154	4 563 154	الأموال الذاتية الأخرى
0	- 5 483 896*	التعديلات المحاسبية
-31 542 198	-25 617 022	نتيجة السنة المحاسبية
-143 674 377	-174 775 295	المجموع (بالدينار)

*فواتير لم يقع خلاصها و لا تسجيلها في المحاسبة في سنة 2015 لأنها ليست مطابقة لشروط العقد المبرم مع شركة "SNDP"

إيضاح أ - 18 النتائج المؤجلة :

2015	2016	
-54 375 888	-60 082 043	إستهلاكات مؤجلة
-123 616 018	-149 452 061	نتائج غير قابلة للتأجيل الجبائي

المجموع (بالدينار) -209 534 104 -177 991 906

إيضاح أ - 9 الخصوم الغير الجارية :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
18 941 504	28 786 299	قروض طويلة المدى (أ 1.9)
1 000	1 000	كفالات محصلة
2 106 220	1 799 100	مدخرات للمخاطر و الأعباء

21 048 724

30 586 399

المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 9. 1 قروض طويلة المدى :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
972 000	-6 000	قرض تمويل التجاري بنك
1 708 753	0	(BH) قرض تحويل مكشوفات بنكية
273 303	0	قرض الشركة التونسية للبنك
7 638	0	قرض توسيع طاقة انتاج قطاع الصلب
80 278	0	قرض الشركة التونسية للبنك (قطاع الاسلاك)
5 287 000	3 587 000	قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2013
1 062 532	796 899	قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2015
0	826 937	قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2016
6 300 000	4 900 000	قرض الدولة لخلاص المزودين و العمال
3 250 000	5 250 000	قرض الدولة لخلاص مزودين الخردة
0	13 431 463	قرض إدارة الجباية

18 941 504

28 786 299

المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 10 المزودون والحسابات المرتبطة بهم :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
7 521 442	4 807 343	مزودون أجنب
53 814 589	69 311 216	مزودون، محليون
535 558	574 704	مزودون محليون، حجز بعنوان الضمان
-6 944	-6 944	مزودون أجنب، أوراق للدفع
13 286 385	6 032 664	مزودون محليون، أوراق للدفع
13 952 828	32 180 626	مزودون، فواتير لم تصل

89 103 858

112 899 608

المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 11 الخصوم الجارية الأخرى :

2015

2016

4 710 171

4 028 949

117 505

370 970

192 747

19 635 498

2 816 228

674 195

1 241 996

1 151 888

3 386 286

10 364 905

0

33 129 498

2 081 662

28 042 846

349 337

29 810

492 160

2 133 684

57 475 167

3 718 891

2 552 878

442 378

469 629

254 007

7 869 653

2 816 228

725 596

746 522

159 527

3 386 286

0

35 493

38 279 535

2 255 682

32 561 603

369 698

29 933

498 475

2 564 145

49 868 079

الإعوان :

- الأعوان، أعباء للدفع

- أجور مستحقة للأعوان

- أعوان حسابات متصلة بهم دائنة

- حسابات أعوان أخرى

الدولة آداءات و ضرائب :

- معاليم قمرقية و آداءات على القيمة المضافة للدفع

- الخصم من المورد على الأجور

- الخصم من المورد على المزودين

- آداءات و ضرائب أخرى

- آداءات على القيمة المضافة في إطار ودائع السلع

- آداءات و ضرائب للدفع (التصاريح الشهرية الجبائية)

- الاداء على التكوين المهني-

الخصوم الجارية الأخرى :

-الصندوق القومي للضمان الإجتماعي، أعباء للدفع

-الصندوق القومي للضمان الإجتماعي، و هياكل اجتماعية أخرى

- دائنون متنوعون

- خصوم جارية أخرى

- حسابات في انتظار التسوية

- حرفاء دائنون

المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 12 المساعداات السكّنة و غيرها من الخصوم المألّة :

2015

26 041 810

4 696 934

32 648 887

946 195

114 584 354

2016

25 061 082

4 566 037

39 294 301

1 329 349

115 606 683

(1)

حسابات بنكية دائنة (أ - 1.12)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

(1)

178 918 180

185 857 452

المجموع (بالدينار)

(1) نتيجة تدهور حالة الخزينة.

حسابات بنكية دائنة : 1. إيضاح أ - 12

2015	2016	
11 564	11 564	الشركة التونسية للبنك (تونس)
5 924 129	5 943 533	الشركة التونسية للبنك (منزل بورقيبة)
0	0	البنك التونسي
2 230 856	0	بنك تونس العربي الدولي
0	0	الإتحاد الدولي للبنوك (منزل بورقيبة)
189	189	بنك الأمان
0	0	التجاري بنك (منزل بورقيبة)
0	0	البنك الوطني الفلاحي (بنزرت)
9 455 725	12 054 590	البنك الوطني الفلاحي (منزل بورقيبة)
1 014 182	1 073 258	البنك الفرنسي التونسي
0	0	بنك الإسكان (بنزرت)
5 469 545	4 615 600	بنك الإسكان (منزل بورقيبة)
138 789	0	بنك التمويل التونسي السعودي
1 796 798	1 293 113	عمليات بصدد الإنجاز
34	69 235	بنك المؤسسة العربية المصرفية
0	0	بنك الأمان (منزل بورقيبة)
26 041 810	25 061 082	المجموع بالدينار

إيضاح أ - 12. 2. آجال أقلّ من سنة على قروض طويلة المدى :

2015	2016	
2 575 449	2 090 971	قرض توسيع طاقة انتاج قطاع الصلب
1 639 818	1 913 121	قروض بنكية متوسطة المدى
0	0	قرض الدولة (تخفيف العبء الاجتماعي) لسنة 2003
0	0	قرض باست بنك
481 667	561 945	قرض الشركة التونسية للبنك
4 696 934	4 566 037	المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 12. 3. قروض مستحقة وغير مؤداة :

2015	2016	
2 505 906	2 505 906	قرض الدولة لسنة 2003
8 373 000	8 373 000	قرض الدولة (إعادة جدولة الديون 1982)
6 656 864	6 882 243	فوائد على قرض الدولة
113 138	113 138	قروض مستحقة و غير مؤداة
9 884 345	9 884 345	قرض الدولة لسنة 2005
3 400 000	5 100 000	قرض الدولة لسنة 2013
700 000	2 100 000	قرض الدولة لخلاص المزودين و العمال
750 000	2 250 000	قرض الدولة لخلاص مزودين الخردة
265 634	531 267	قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2015
0	354 402	قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2016
0	1 200 000	قرض إدارة الجباية

32.648.887

39.294.301

المجموع (بالدينار)

إيضاح أ - 4.12 قروض قصيرة المدى :

2015	2016	
0	0	عمليات تمويل بنكية
41 552 000	41 552 000	قرض تمويل المخزونات
952 165	0	بنك البركة
0	0	قرض تمويل بنك الإسكان
978 000	978 000	قرض تمويل التجاري بنك
0	0	قرض تمويل اتحاد الدولي للبنوك (UIB)
0	0	قرض تحويل مكشوفات بنكية (STB)
43 355 000	43 355 000	قرض تمويل مكشوفات بنكية (BNA+BH)
6 600 000*	6 600 000*	المخزونات التكميلي قرض تمويل (BNA)
6 700 000*	6 700 000*	(BH) المخزونات التكميلي قرض تمويل
298 806	298 806	قرض تمويل مكشوفات بنكية (BNA)
2 306 287	1 892 813	قرض تمويل مكشوفات بنكية (BH)
11 842 096*	14 230 064*	قرض تمويل البنك الإسلامي للتنمية (BID/ITFC)
114 584 354	115 606 683	المجموع (بالدينار)

قرض بضمان الدولة*

إيضاح ب-1 المداخل :

2015	2016	
80 431 329	106 889 976	مبيعات منتجات مدرفة
10 106 200	7 840 772	مبيعات الأسلاك
15 770 168	14 758 035	مبيعات الهياكل المعدنية
494 201	4 816 826	مبيعات السلع
0	0	مبيعات العروق
582 485	515 288	مبيعات منتجات متبقية
5 642	88 490	مبيعات منتجات أخرى
106 860	184 832	أشغال
0	0	مبيعات متصلة بتعديل محاسبي
-177 023	-2 076 505	تنزيلات و تخفيضات وإقتطاعات على مبيعات المنتجات
107 319 862	133 017 714	المجموع (بالدينار)

إيضاح ب - 2 إيرادات الإستغلال الأخرى

تتمثل إيرادات الإستغلال الأخرى في :

2015

2016

160 590	221 600	إيرادات أنشطة ملحقة
152 062	156 210	منح إستغلال (آداء على التكوين المهني)
2 411 906*	6 459 693*	إيرادات أخرى
2 724 558	6 837 503	المجموع (بالدينار)

(petcoke) عمليات تفريغ و استغلال ميناء الفولاذ*

تغير مخزونات المنتوجات التامة الصنع والمنتوجات في طور إيضاح ب- 3

الصنع (زائد أو ناقص) :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
-14 479 410	13 831 208	تغير مخزونات المنتوجات التامة الصنع
5 913 469	2 081 301	تغير مخزونات المنتوجات في طور الصنع
-7 424 130	-2 823 126	تغير مخزونات المنتوجات المتبقية
-15 990 071	13 089 383	المجموع (بالدينار)

ب- 4 مشتريات السلع المستهلكة : إيضاح

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
0	2 160 538	مشتريات السلع الموردة
0	0	مصاريف تخص مشتريات السلع
496 924	1 564 986	تغير مخزونات السلع
0	0	مصاريف متصلة بتعديل محاسبي
496 924	3 725 524	المجموع (بالدينار)

إيضاح ب - 5 مشتريات التموينات المستهلكة :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
15 294 548	24 475 793	مشتريات مواد قابلة للإستهلاك
45 963 920	32 365 875	مشتريات مواد أولية
23 081 973	24 092 126	مشتريات غير مخزنة من المواد واللوازم
1 783 520	1 044 397	مصاريف تخص مشتريات التموينات
2 337 421	-2 315 868	تغير مخزونات المواد الإستهلاكية
0	0	تغير مخزونات المواد الأولية
21 554	0	مشتريات متعلقة بتعديل محاسبي
88 482 937	79 662 324	المجموع (بالدينار)

إيضاح ب - 6 إعفاء الاعوان :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
16 104 221	16 875 140	أجور
9 329 097	9 580 356	رواتب
1 053 791	883 784	إجازات خالصة الأجر
7 082 008	6 805 569	أعباء اجتماعية قانونية
541 267	563 101	أعباء الأعوان الأخرى
0	0	منحة المغادرة
0	0	تحويل أعباء في نطاق أصول ثابتة في طور الإنجاز.

أعباء أعوان متعلّقة بتعديل محاسبي
المجموع (بالدينار)

97 940
34 208 323

224 381
34 932 331

إيضاح ب - 7 مخصّصات الاستهلاكات و المدخرات :

2015 **2016**
 5 706 155 5 460 921
 *مخصّصات الإستهلاكات الأصول الثابتة المادية و الغير مادية

ب 7 - 392 549 538 934
 239 947 89 290
 *مخصّصات لمدخرات المخاطر و الأعباء
 *مخصّصات لمدخرات الانخفاض في قيمة المخزون

3 699 275 544 307
 *مخصّصات لمدخرات الانخفاض في قيمة الديون
 مخصّصات لمدخرات الإنخفاض في قيمة الأصول في طور الإنجاز

0 0

10 037 926 **6 633 452**

المجموع (بالدينار)

إيضاح ب 1.7 مخصّصات لمدخرات المخاطر و الأعباء :

2015 **2016**
 0 0
 مخصّصات لمدخرات على تصاريح راجعة للديوانة

34 788 105 014
 0 0
 مخصّصات لمدخرات الإنخفاض في حسابات قروض الأعوان
 مخصّصات لمدخرات المراقبة الجبائية.

357 761 433 920
 0 0
 0 0
 مخصّصات لمدخرات الإنخفاض في قيمة المزودون المدينون
 مخصّصات لمدخرات منحة مكافأة نهاية الخدمة
 مخصّصات لمدخرات المخاطر و الأعباء (أخرى)

392 549 **538 934**

المجموع (بالدينار)

إيضاح ب 8 إستردادات على الإستهلاكات و المدخرات :

2015 **2016**
 89 401 343 267
 - استرداد على مدخرات المخاطر و الأعباء

0 0
 - استرداد على مدخرات الأصول الثابتة

0 0
 - استرداد على مدخرات انخفاض قيمة المخزون

55 023 500 232
 - استرداد على مدخرات انخفاض قيمة قروض الأعوان

0 0
 - استرداد على مدخرات انخفاض قيمة سندات مساهمة

0 0
 - إسترداد على إستهلاكات

0 0

144 424 **843 499**

المجموع (بالدينار)

2016	2015	2014	العناوين
0	0	0	مدخرات انخفاض قيمة مخزون حديد البناء المستورد
89 290	239 947	337 710	مدخرات انخفاض قيمة مخزون مواد و قطع غيار
89 290	239 947	337 710	مجموع المدخرات
0	0	0	استرداد على مدخرات قيمة مخزون حديد البناء

المستورد

استراد على مدخرات قيمة مخزون مواد و قطع غيار

إيضاح ب - 9 أعباء الاستغلال الأخرى :

2015	2016	
529 185	407 919	أشغال
1 289 197	1 507 229	تأمينات
156 249	8 850	كراءات
246 740	602 333	صيانة و إصلاح
0	77 033	مساعدات فنية
519 280	543 280	أتعاب الوسطاء
245 096	154 502	تنقلات، مهمات و إستقبالات
1 498 755	445 735	خدمات بنكية
33 894	44 958	خدمات خارجية أخرى
146 822	13 290	خدمات خارجية متعلّقة بتعديلات محاسبية
0	825	خدمات خارجية أخرى متعلّقة بتعديلات محاسبية
1 171 551	831 696	أعباء مختلفة عادية
847 347	890 170	ضرائب و أداءات
6 684 116	5 527 820	المجموع (بالدينار)

إيضاح ب - 10 أعباء مالية صافية :

2015	2016	
1 027 851-	-492 308	فوائد بنكية على إسقاط كمبيالات
-966 420	-602 051	فوائض القروض
-1 605 313	-2 490 834	فوائد بنكية
8 026 112-	-9 554 904	فوائد متأتية من عمليات تمويل
-15 665	-5 296	فوائد الرقاع المضمونة
-220 960	-225 426	فوائد التأخير على القروض
1 138 762-	-134 446	غرامات و خطايا
-514 301	-614 700	خصومات ممنوحة
1 311 436-	-2 239 345	خسائر صرف تم تحقيقها
-323 515	-1 548 307	خسائر صرف لم يتم تحقيقها
0	-2 906	أعباء مالية مرتبطة بتعديلات محاسبية
635*-3 992	-6 386 490*	أعباء مالية أخرى
-19 142 970	-24 297 014	مجموع (بالدينار) (1)
1411	465 633	فوائد التأخير على العملاء
96 549	12 447	إرباح صرف تم تحقيقها
0	2 692	إرباح صرف لم يتم تحقيقها
0	0	أرباح صرف مرتبطة بتعديلات محاسبية
4 945	84 763	إيرادات مالية أخرى
-19 040 335	-23 731 479	المجموع (بالدينار)

*فوائد التأخير على المديونية مع الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي و مع الشركة التونسية للكهرباء و الغاز.

إيضاح ب - 11 الأرباح العادية الأخرى :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
179 036	4 790	مقايض متنوعة
0	0	إيرادات صافية على التّفويت في أصول ثابتة
1 198 070	1 107 260	مراييح أخرى على عناصر غير مسترجعة أو إستثنائية
1 377 106	1 112 050	المجموع (بالدينار)

انعكاسات التعديلات المحاسبية: 12 إيضاح ب -

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
0	-5 483 896*	انعكاسات التعديلات المحاسبية
0	-5 483 896	المجموع (بالدينار)

*فواتير لم يقع خلاصها و لا تسجيلها في المحاسبة في سنة 2015 لأنها ليست مطابقة لشروط العقد المبرم مع شركة "SNDP"

إيضاح ج - 1 مقايض من الحرفاء :

تحسن حجم المقايض من الحرفاء سنة 2016 بالرجوع إلى ما سجل سنة 2015 نتيجة الزيادة في المبيعات سنة 2016 .

إيضاح ج - 2 الدفوعات المتأتبة من اقتناء أصول ثابتة مادية :

الدفوعات المتأتبة من اقتناء أصول ثابتة مادية تخص تجهيزات فنية و معدات.

إيضاح ج - 3 مقايض و سداد القروض :

هذه المقايض و التسديدات تهتم بالخصوص قروض قصيرة المدى لتمويل المخزونات يتم قبضها و سدادها من طرف الشركة بمعدل كل ثلاثة أشهر و كذلك عمليات تمويل مكشوفات بنكية.

إيضاح عدد 5 : التعهّدات :

*ضمانات بنكية مقبولة

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
37 800 000	41 325 000	من الحرفاء-
4 693 000	366 922	من المزودين-
42 493 000	41 691 922	المجموع (بالدينار)

* ضمانات بنكية مقدّمة :

<u>2015</u>	<u>2016</u>	
7 744 000	7 547 000	ضمانات بقيمة * إلى العملاء

7 744 000 **7 547 000** **المجموع (بالدينار)**

***ضمانات الدولة على ديون بنكية :**

2015	2016	
13 400 000	7 300 000	- الشركة التونسية للبنك
45 400 000	53 800 000	- بنك الإسكان
53 100 000	26 200 000	- البنك الوطني الفلاحي
111 900 000	87 300 000	المجموع (بالدينار)

2015	2016	
44 000 000	44 000 000	*ضمان الدولة (اتفاقية المرابحة المبرمة بين شركة الفولاذ و المؤسسة الدولية الإسلامية لتمويل التجارة (20 مليون دولار أمريكي)
44 000 000	44 000 000	المجموع (بالدينار)

***قروض لم يقع قبضها :**

2015	2016	
25 139 565	25 139 565	- قرض متحصل عليه ولم يقع قبضه (اتفاقية إعادة إقراض بمبلغ 11.495 مليون اورو للمساهمة في تمويل المشروع المندمج لتحسين الوضع البيئي ببخيرة بنزرت)
3 500 000		-قرض الخزينة 3.5 مليون دينار الممنوح للمساهمة في خلاص مستحقات مزودي الخردة تم قبضه في سنة 2016
28 639 565	25 139 565	المجموع (بالدينار)

**الأرصدة الوسيطة للتصرف
السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016 (بالدينار)**

2015	2016	الأرصدة	الأعباء		الأصول	
-2 723	1 099 510	هامش التجاري	3 725 524	تكلفة شراء السلع المباعة	4 825 034	مبيعات السلع و غيرها من إيرادات الاستغلال
122 976 322	115 324 897	الإنتاج			128 414 280	مدا خيل و مدا خيل الاستغلال الأخرى
34 493 385	35 662 573	هامش على تكلفة المواد	79 662 324	تكلفة شراء التموينات المستهلكة	-13 089 383	إنتاج مخزون إنتاج ثابت
			4 637 650	أعباء خارجية أخرى	-	المجموع
					1 099 510	هامش التجاري
					35 662 573	هامش على تكلفة كل مادة
					-	منح التوازن
					156 210	منح الاستغلال
28 805 956	32 280 643	القيمة المضافة الخام	4 637 650	المجموع	36 918 293	المجموع
-6 249 714	-3 541 856	زائد أو ناقص الاستغلال الخام	890 169	ضرائب و أداءات	32 280 643	القيمة المضافة الخام
			34 932 331	أعباء الأعوان		
			35 822 499	المجموع	32 280 643	المجموع
			3 541 856	ناقص الاستغلال الخام	-	زائد الاستغلال الخام
			24 297 014	أعباء عادية أخرى	7 566 953	إيرادات عادية أخرى
			6 633 452	أعباء مالية	622 137	إيرادات مالية
			-	مخصصات الإستهلاكات والمدخرات	848 289	استردادان عن المدخرات و عمليات متنوعة.
			182 080	أداءات على النتيجة العادية		
-31 542 198	-25 617 022	نتيجة الأنشطة العادية بعد الأداءات	34 654 402	المجموع	9 037 380	المجموع
-31 542 198	-25 617 022	النتيجة الصافية بعد التعديلات المحاسبية	25 617 022	نتيجة سلبية للأنشطة العادية الانعكاس الإيجابي للتعديلات المحاسبية		نتيجة إيجابية للأنشطة العادية الانعكاس السلبى للتعديلات المحاسبية
			25 617 022	المجموع		المجموع

-الأصول المادية الثابتة

المتحـــــوى	القيمة الخام فى 2015.12.31	شراءات 2016.12.31.	جدولة 2016	مبيعات 2016	القيمة الخام 2016.12.31.	الإستهلاكات و المدخرات فى 2015.12.31.	إستهلاكات و مدخرات 2016	إستهلاكات على المبيعات 2016	الإستهلاكات و المدخرات فى 2016.12.31	القيمة الصافية 2015.12.31	القيمة الصافية 2016.12.31.
أراضي	986 837				986 837					986 837	986 837
فضاءات تخزين	1 084 447				1 084 447	1 056 466	7 454			20 528	27 982
بنايات	92 219 244				92 219 244	89 761 779	164 570			2 292 895	2 457 465
تجهيزات عامة تعبئة المباني	39 701 709	423 802	-		40 125 511	26 262 272	940 818			12 922 420	13 439 437
أشكال البنية الأساسية	356 128				356 128	318 899	12 470			24 760	37 230
بنايات على أرض الغير	98 077				98 077	95 607	536			1 934	2 470
تجهيزات فنية، أجهزة و معدات	105 945 600	1 113 958	-		107 059 558	87 847 554	4 169 372			15 042 632	18 098 047
معدات النقل	1 651 979				1 651 979	1 554 245	32 791			64 943	97 734
معدات أخرى	4 168 435	121 870	-		4 290 304	3 674 937	128 117			487 250	493 498
أصول ثابتة في طور الإنجاز	5 865 046	48 800			5 913 846	-	-			5 913 846	5 865 046
المجموع	252 077 503	1 708 429	-		253 785 932	210 571 758	5 456 127			37 758 047	41 505 745
المدخرات *						13 550 637				-13 550 637	-13 550 637
إسترداد مدخرات											
مجموع الأصول الثابتة	252 077 503	1 708 429	-		253 785 932	224 122 396	5 456 127			24 207 410	27 955 108

* أ 2 - 1

تونس في 22 نوفمبر 2017

تنفيذا لمهمة مراقبة الحسابات نقدم لكم فيما يلي تقريرنا العام حول القوائم المالية لسنة 2016 و تقريرنا حول الفحوصات و المعلومات الخاصة.

التقرير العام لمراقبي الحسابات عن السنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016

1. لقد قمنا بمراجعة القوائم المالية للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" و التي تتكون من الموازنة كما في 31 ديسمبر 2016 و قائمة النتائج و جدول التدفقات النقدية للسنة المالية المنتهية بذات التاريخ، و إيضاحات تتضمن ملخصا لأهم الأساليب المحاسبية و قواعد القياس و توضيحات أخرى لذات السنة.

مسؤولية مجلس إدارة الشركة في إعداد و ضبط القوائم المالية

2. إن إعداد و ضبط البيانات المالية المرفقة بهذا التقرير هي من مسؤولية مجلس إدارة الشركة. و تشمل هذه المسؤولية خاصة على تصميم و وضع و متابعة نظام رقابة داخلية بهدف إعداد و عرض صادق لبيانات مالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة سواء كانت نتيجة غش أو سهو.

مسؤولية مراقبي الحسابات

3. إن مسؤوليتنا هي إبداء الرأي حول هذه البيانات المالية مستندين إلى مراجعتنا لها. لقد قمنا بالمراجعة وفقا للمعايير الدولية للمراجعة. إن هذه المعايير تتطلب منا الالتزام بالضوابط الأخلاقية المهنية و تخطيط وتنفيذ عملية المراجعة لغرض الحصول على تأكيد معقول حول ما إذا كانت البيانات المالية خالية من معلومات جوهرية خاطئة.

4. تتمثل المراجعة في وضع إجراءات لجمع عناصر الإثبات المتعلقة بالمبالغ و الإقصاحات ضمن البيانات المالية. إن اختيار هذه الإجراءات يتم حسب تقدير المراجع، كما هو الشأن بالنسبة لتقييم مخاطر أن تحتوي البيانات المالية على معلومات جوهرية خاطئة ناتجة عن غش أو سهو.

و عند تقييمه لهذه المخاطر، يأخذ المراجع في اعتباره الرقابة الداخلية المعمول بها في المؤسسة و المتعلقة بالإعداد و العرض الصادق للبيانات المالية، بهدف تحديد إجراءات المراجعة المناسبة.

كذلك تتضمن المراجعة تقييما للمبادئ المحاسبية المستعملة والتقديرات المهمة التي قامت بها الإدارة بالإضافة إلى تقييم طريقة عرض البيانات المالية ككل.

و إننا نعتقد بان عناصر الإثبات التي قمنا بجمعها قد وفرت أساسا معقولا لإبداء رأينا.

أساس الرأي المتحفظ

5. ترشد القوائم المالية لسنة 2016 إلى تواصل عجز النتائج و إرتفاع حجم مديونية الشركة (خصوصا مالية و مساعدات بنكية بما قدره 185 مليون دينار). كما أفضت سنة 2016 إلى خسارة محاسبية بما قدره 31,100 مليون دينار و خسارة استغلال بما قدره 2,872 مليون دينار ليرتفع بذلك عجز الأموال الذاتية إلى 174,775 مليون دينار. هذا، الى جانب عجز الشركة عن خلاص مستحقات الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي بما قدره (33 مليون دينار أصل الدين و 12,8 مليون دينار خطايا) و كذلك عدم خلاص بعض المزودين أهمهم الشركة التونسية للكهرباء والغاز (60 مليون دينار) و كذلك عدم خلاص ديون جبائية بعنوان تصاريح جبائية شهرية من شهر نوفمبر 2014 إلى شهر مارس 2016 بما قدره (15 مليون دينار أصل الدين و 2,9 مليون دينار فائدة).

ان هذه المؤشرات، مقترنة بتأخر تنفيذ برنامج التطهير المالي للشركة، من شأنها أن تشكل في فرضية مواصلة الاستغلال التي تعتبر فرضية أساسية في إعداد و عرض القوائم المالية.

6. لم تقم الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" بالجرد المادي لأصولها الثابتة التي بلغت قيمتها الصافية بتاريخ 31 ديسمبر 2016 ما قدره 24,207 مليون دينار .

و عليه فإنه لا يمكننا ابداء الرأي حول الوجود الفعلي للأصول المدرجة ضمن القوائم المالية و لا تقييم تأثير التعديلات على الاموال الذاتية للشركة و التي يمكن ان تفرزها عملية المقارنة.

كما تجدر الإشارة إلى أن الشركة لم تقم بعد بتسوية الوضعية المقارنة لجزء كبير من أصولها.

7. افضت المقارنة بين الارصدة المحاسبية لمخزونات الشركة و قوائم الجرد المادي الى وجود مخزونات بقيمة خام 1,4 مليون دينار لم يشملها الجرد المادي . و عليه فإنه لا يمكن ابداء الرأي حول الوجود الفعلي و حول القيمة العادلة لهذه المخزونات.

8. تعكس القوائم المالية حساب حرفاء بمبلغ خام يساوي 50,236 م د سجلت في شانه مدخرات بقيمة 16,153 م د افرزت المقارنة بين المحاسبة و التطبيقية التجارية الفوارق التالية:

الحسابات	التبويب في القوائم المالية	الرصيد المحاسبي (1)	رصيد التطبيقية التجارية (2)	الفارق (2-1)
حسابات مدينة الحرفاء والحسابات المتصلة بهم		40 372 304	39 599 815	772 488
حسابات دائنة الخصوم الجارية الأخرى		-1 337 421	587 741	-1 925 162
المجموع الصافي		39 034 883	40 187 557	-1 152 674

تستوجب هذه الوضعية تسوية حساب الحرفاء وتبرير الأرصدة الفردية وفي غياب ذلك لا يمكننا تأكيد هذا الحساب.

9. تظهر الأصول الجارية الأخرى حسابات بعنوان قروض و تسبيقات مسندة لأعوان الشركة بما قدره 1,661 مليون دينار. هذا كما تتضمن القوائم المالية قروضا مسندة لأعوان الشركة مدرجة ضمن الأصول المالية بما قدره 0,158 مليون دينار. إلا أننا لم نتوصل بالإثباتات المبررة لهذه الارصدة. هذا كما افضت مقارنة هذه الحسابات مع منكرة قطاع إدارة شؤون الاعوان الى وجود فوارق غير مبررة بما قدره 0,896 مليون دينار قامت الشركة بتكوين مدخرات في شأنها بمبلغ 0,719 م د.

و عليه، فإنه لا يمكن لنا لبداء الرأي حول عدالة و شمولية هذه الارصدة و لا حول خلوها من عمليات غير سليمة.

10. تحتوي الأصول الجارية الأخرى على حسابات مدينة للمزودين بلغت بتاريخ 31 ديسمبر 2016 ما قدره 6,842 مليون دينار تم تكوين مدخرات في شأنها بقيمة 2,222 مليون دينار. تتعلق هذه الحسابات بأرصدة غير مبررة متأية أساسا :

- من مشتريات لم يقع توبييها ضمن النتائج او الاصول الثابتة وذلك بسبب عدم توفر وثائق الاستلام والتعهد او التخليص الديواني.....
 - من كمبيالات وقع استبدالها بشيكات دون ان يتم تسويتها محاسبيا (الغاء الكمبيالة)
- ان هذه العوامل تمنعنا من تكوين قناعة معقولة حول شمولية المشتريات (انعكاس على النتيجة) والاصول الثابتة (انعكاس على الموازنة) كما لا يمكننا تحديد قيمة هذه الانعكاسات.

11. تتضمن بيانات المقاربة البنكية مبالغ عالقة و مبالغ غير مبررة تعود الى سنوات 2016 و ما قبلها مفصلة كما يلي :

بحساب الدينار

المسنة	مقايض غير مسجلة بحسابية الفولان	دفعات غير مسجلة بحسابية الفولان	مقايض غير مدرجة بالكشوفات البنكية	دفعات غير مدرجة بالكشوفات البنكية
2014 وما قبل	366 895	1 096 787	73 085	217 399
2015	441 606	2 118 173	107 224	256 357
2016	596 665	2 861 912	528 191	1 862 671
الجملة	1 405 166	6 076 872	708 500	2 336 427

كذلك تحتوي حسابات السيولة:

- على تحويلات داخلية لم يقع تسويتها بقيمة 0,550 مليون دينار
 - حسابات ربط متضمنة عمليات عالقة بلغت 0,087 مليون دينار
- كما تحتوي حسابات المساعدات البنكية على عمليات عالقة بما قدره 1,293 مليون دينار.
- في انتظار استكمال اصال التبرير التي شرعت فيها مصالح الشركة ، فإنه لا يمكن الجزم حول خلو هذه الحسابات من عمليات غير سليمة.

12. تتضمن الخصوم الجارية الأخرى ارصدة في انتظار التسوية بما قدره 0,498 مليون دينار متأية من عمليات تقويت في بعض الاصول لم يقع طرحها من حسابات الاصول الثابتة و ارصدة غير مبررة بما قدره 0,097 مليون دينار.

الرأي المتحفظ

برأينا وباستثناء ما جاء بالفقرات 5 الى 12، فإن القوائم المالية المرفقة بهذا التقرير، تمثل بصورة عادلة، في كل الجوانب الجوهرية، الوضع المالي للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد" كما في 31 ديسمبر 2016 و نتائج أعمالها وتدققاتها للتدبير لسنة المالية المنتهية في ذات التاريخ، وفقا للمعايير المحاسبية التونسية.

الفحوصات و المعلومات الخاصة

1. عملا بأحكام الفصل 266 من مجلة الشركات التجارية قمنا بمراجعة المعلومات الواردة بتقرير مجلس الإدارة حول نشاط الشركة لسنة 2016، تستدعي المعلومات المحاسبية المقدمة بتقرير مجلس الإدارة نفس الملاحظات الواردة بالفقرات السابقة.
2. عملا بأحكام الفصل 19 من الامر عدد 2001-2728 بتاريخ 20 نوفمبر 2001 قمنا بالتأكد من مدى مطابقة مسك حسابات الأوراق المالية التي تصدرها الشركة للتراتب الجاري بها العمل و لمقتضيات القانون عدد 35-2000 المتعلق بلا مادية الاسهم. و خلافا لأحكام النصوص المذكورة سابقا، لا تقوم الشركة بمسك حسابات الاوراق المالية التي تصدرها.
3. عملا بأحكام الفصل الثالث من القانون عدد 117-94 المؤرخ بتاريخ 14 نوفمبر 1994 قمنا بتقييم نظام الرقابة الداخلية للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفلاد". يتضمن تقرير نظام الرقابة الداخلية نقائص من شأنها الحد من نجاعة نظام الرقابة الداخلية و من مقومات بيئة رقابة تمنع حدوث عمليات غير سليمة.

ملاحظات ما بعد الرأي

1. تعكس الأموال الذاتية بتاريخ 31 ديسمبر 2016 عجزا بما قدره 174,775 مليون دينار. يستوجب هذا قرارا من الجلسة العامة الخارقة للعادة للنظر في مواصلة نشاط الشركة طبقا لأحكام الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.
2. إن تدقيق بعض الأرصدة المحاسبية (إستخلاصات الحرقاء و الأعباء للدفع و غيرها) تشمل أيضا الأحداث أو التسجيلات المحاسبية اللاحقة لختتم السنة. لقد تعذر علينا إنجاز هذه المراقبة نظرا لعدم توفر محاسبة سنة 2017 وترتيب الوثائق بما يمكن من حصر أحداث 2016 بصفة شاملة.
3. لم نحين المنخرجات بعنوان الإحالة على التقاعد ولا يمكننا تحديد هذه المبالغ بصفة مطمئنة

مراقبي الحسابات



السيدات و السادة مساهمي الشركة
التونسية لصناعة الحديد 'الفولاذ'

تونس في 22 نوفمبر 2017

التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2016

طبقا لأحكام الفصلين 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية يشرفنا ان نرفع الي سيادتكم تقريرنا حول العمليات التي تدرج ضمن الفصول المذكورة اعلاه.

تتمثل مسؤولياتنا في التثبت من احترام الإجراءات القانونية للترخيص والمصادقة على هذه الاتفاقيات و العمليات وترجمتها الصحيحة في القوائم المالية.

ليس من مضمولاتنا البحث بصفة خاصة و بطريقة موسعة عن الوجود المحتمل لهذه الاتفاقيات و العمليات، ولكن من واجبنا إعلامكم بالخصائص و المعطيات الأساسية لهذه الاتفاقيات و العمليات حسب المعلومات التي قدمت إلينا أو التي تمكنا من الوصول إليها عن طريق إجراءات التدقيق، دون إعطاء رأينا حول أسباب تكوينها و مدى جدواها.

1. الاتفاقيات المالية (البنكية)

أبرمت الشركة خلال سنة 2016 وما قبلها الاتفاقيات البنكية التالية:

➤ قروض طويلة المدى :

الجهة الممولة	أجل أكثر من سنة	أجل أقل من سنة و قروض مسنحة وغير مؤداة
قرض الشركة التونسية للبنك	0	1 913 121
قرض الشركة التونسية للبنك (قطاع الاسلاك)	0	561 944
قرض توسيع طاقة انتاج قطاع الصلب	0	2 090 971
قرض الدولة لسنة 2003	0	2 505 906
قرض الدولة (إعادة جدولة الديون 1982)	0	8 373 000
قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2013	3 587 000	5 100 000
قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2015	796 899	531 267
قرض الدولة (التسريح التلقائي) 2016	826 937	354 402
قرض الدولة لسنة 2005	0	9 884 345
قرض الدولة لخالص المزودين و العمال	4 900 000	2 100 000
قرض الدولة لخالص مزودين الخردة	5 250 000	2 250 000
المجموع (بالدينار)	15 360 836	35 664 957

المبلغ في 31-12-2016	الجهة الممولة
	قروض تمويل المخزونات
	<ul style="list-style-type: none"> • الشركة التونسية للبنك: 13 400 000 • بنك تونس العربي الدولي : 3 200 000 • بنك الأمان: 200 000 • البنك الفرنسي للتوتسي: 1 200 000 • البنك الوطني الفلاحي: 13 200 000 • بنك الإسكان : 10 352 000
41 552 000	
978 000	قروض تمويل التجاري بنك
	قروض تمويل مكشوفات بنكية
	<ul style="list-style-type: none"> • البنك الوطني الفلاحي: 16 593 000 • بنك الإسكان: 26 762 000
43 355 000	
6 600 000	قروض تمويل المخزونات التكميلي (البنك الوطني الفلاحي)
6 700 000	قروض تمويل المخزونات التكميلي (بنك الإسكان)
298 806	قروض تمويل مكشوفات بنكية (البنك الوطني الفلاحي)
1 892 813	قروض تمويل مكشوفات بنكية (بنك الإسكان)
14 230 064	قروض تمويل البنك الإسلامي للتنمية
115 606 683	المجموع (بالدينار)

هذا و تجدر الإشارة إلى أن الأعباء المالية المتعلقة بهذه القروض بلغت مبلغ 10.048 مليون دينار مسجلة ضمن الأعباء المالية لسنة 2016.

➤ الشركة التونسية للبنك

بالإضافة إلى العمليات المذكورة أعلاه فإن الشركة التونسية للبنك (عضو مجلس الإدارة) منحت الشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" مساعدات بنكية بقيمة 5,9 مليون دينار كما تبينه وضعية السيولة في 31-12-2016. هذا و قد تم توظيف فوائد على هذه القروض و المساعدات لفائدة الشركة التونسية للبنك بقيمة 1,844 مليون دينار مسجلة ضمن الأعباء المالية لسنة 2016.

2. عمليات تتعلق بتأجير مسيري الشركة

▪ الرئيس المدير العام

تم ضبط عناصر تأجير الرئيس المدير العام بمقتضى أمر حكومي عدد 2217 لسنة 2015 مؤرخ في 11 ديسمبر 2015 يتعلق بضبط نظام تأجير رؤساء المؤسسات العمومية و الشركات ذات الأغلبية العمومية و قرار السيد رئيس الحكومة المؤرخ في 27 جانفي 2017 و المتعلق بضبط مرتبات السيد كمال الوسلاتي الرئيس المدير العام للشركة التونسية لصناعة الحديد "الفولاذ" :

العناصر	المبلغ بالدينار
المرتّب الأساسي	900
منحة السكن	200
منحة المسؤولية	3 010
المجموع الخام	4 110

و تتمثل الامتيازات العينية في مقتطعات وقود بقيمة 500 لتر شهريا ، سيّارة وظيفيّة و 120 دينار بعنوان خدمات هاتفية كل ثلاث أشهر .

و تبرز القوائم المالية الوضعية التالية لمرتبات السيد الرئيس المدير العام :

مرتبات غير مدفوعة في موفى 2016	أعياء سنة 2016	الرئيس المدير العام
0	49 320	

▪ مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة

قررت الجلسة العامة العادية المنعقدة بتاريخ 1 ديسمبر 2016 صرف منح الحضور لأعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2015 إستنادا إلى منشور السيد الوزير الأول عدد 28 بتاريخ 22 جوان 2005.

هذا و نعلمكم ان اعمالنا لم تسفر عن وجود اتفاقيات او عمليات أخرى تتدرج ضمن الفصل 200 و 475 من مجلة الشركات التجارية كما أن مجلس الإدارة لم يعلمنا بما يفيد ذلك.

مراقبي الحسابات



FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 2 648 451 DT et une valeur liquidative égale à 1^D, 220 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures, en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Kalthoum BOUGUERRA

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		2 112 330,378	1 778 794,018
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	2 112 330,378	1 778 794,018
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		541 809,274	445 649,353
a-Disponibilités	2	541 809,274	445 649,353
AC 3-Créances d'exploitation	3	4 397,588	3 787,594
TOTAL ACTIF		2 658 537,240	2 228 230,965
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	4	4 620,842	5 263,627
PA 2-Autres créditeurs divers	5	5 465,713	5 257,113
TOTAL PASSIF		10 086,555	10 520,740
CP 1-Capital	6	2 595 613,759	2 170 064,056
CP 2-Sommes distribuables		52 836,926	47 646,169
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	52 836,926	47 646,169
ACTIF NET		2 648 450,685	2 217 710,225
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 658 537,240	2 228 230,965

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	Notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres		84 971,745	74 265,130
a-Dividendes	8	84 971,745	74 265,130
PR 2-Revenus des Placements monétaires	9	16 214,872	16 227,498
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		101 186,617	90 492,628
CH 1-Charges de gestion des placements	10	- 41 289,711	-37 567,163
REVENU NET DES PLACEMENTS		59 896,906	52 925,465
CH 2-Autres charges	11	- 6 908,020	- 6 996,844
RESULTAT D'EXPLOITATION		52 988,886	45 928,621
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 151,960	1 717,548
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		52 836,926	47 646,169
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		151,960	-1 717,548
Variation des +/- values potentielles sur titres		493 526,059	- 203 496,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-113 057,789	- 48 124,418
Frais de négociation des titres		- 1 943,695	-1 809,038
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		431 513,461	- 207 501,349

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	431 513,461	- 207 501,349
a-Résultat d'exploitation	52 988,886	45 928,621
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	493 526,059	- 203 496,514
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-113 057,789	- 48 124,418
d-Frais de négociation de titres	- 1 943,695	- 1 809,038
<u>AN 2- Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	- 773,001	160 318,103
a-Souscriptions	5 830,986	168 707,667
Capital	5 216,284	154 165,578
Régularisation des sommes non distribuables	314,998	6 770,248
Régularisation des sommes distribuables	299,704	7 771,841
b-Rachats	- 6 603,987	- 8 389,564
Capital	- 5 510,413	- 7 937,147
Régularisation des sommes non distribuables	- 624,249	30,627
Régularisation des sommes distribuables	- 469,325	- 483,044
VARIATION DE L'ACTIF NET	430 740,460	-47 183,246
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 217 710,225	2 264 893,471
b- en fin d'exercice	2 648 450,685	2 217 710,225
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	2 171 225,043	2 024 996,612
b- en fin d'exercice	2 170 930,914	2 171 225,043
VALEUR LIQUIDATIVE	1,220	1,021
AN 6-TAUX DE RENDEMENT	19,49%	-8,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15 Septembre 2009, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classique dont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisitions.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ADWYA	26 739	118 867,124	167 920,920	6,34%
ARTES	23 174	164 900,651	183 283,166	6,92%
ASSAD	3 820	32 843,853	23 244,700	0,88%
ATL	18 463	60 372,677	54 650,480	2,06%
CARTHAGE CEMENT	3 125	6 793,315	6 400,000	0,24%
CELLCOM	5 614	43 602,200	37 411,696	1,41%
CIL	6 021	101 489,152	90 315,000	3,41%
CITY CARS	10 328	129 767,950	161 220,080	6,09%
DELICE HOLDING	7 326	101 071,500	113 640,912	4,29%
ENNAKL AUTOMOBILES	14 096	157 815,644	202 982,400	7,66%
ESSOUKNA	16 191	94 489,190	62 367,732	2,35%
EURO-CYCLES	6 143	56 303,340	251 267,129	9,49%
ICF	84	3 543,933	1 873,200	0,07%
MPBS	10 423	59 905,650	34 760,705	1,31%
OFFICE PLAST	1 100	3 361,500	3 380,300	0,13%
ONE TECH HOLDING	10 917	73 985,940	92 903,670	3,51%
PGH	17 686	106 309,984	118 319,340	4,47%
SAH	11 344	106 898,340	153 801,952	5,81%
SIMPAR	3 170	136 515,420	139 904,780	5,28%
SOTUVER	12 844	60 954,264	48 344,816	1,83%
TELNET HOLDING	4 600	26 347,592	16 302,400	0,62%
TL	4 620	109 819,515	84 869,400	3,20%
TPR	22 320	92 123,018	63 165,600	2,39%
TOTAL		1 848 081,752	2 112 330,378	79,76%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 1 848 081,752 DT contre 2 008 071,451 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -159 989,699 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	344 444,152
Total	344 444,152

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions	504 433,851	391 376,062	-113 057,789
Total	504 433,851	391 376,062	-113 057,789

2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2016 à 541 809,274 DT, soit 20,46 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 397,588 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 10 086,555 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,24 % de l'actif net.

3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 397,588 DT, contre 3 787,594 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 620,842 DT contre 5 263,627 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	3 404,338	3 241,440
Dépositaire	1 216,504	2 022,187
TOTAL	4 620,842	5 263,627

5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 5 465,713 DT contre 5 257,113 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Publication	200,000	201,753
Conseil du marché financier (CMF)	232,021	220,310
CAC	4 106,534	3 719,360
ETAT	927,158	1 115,690
TOTAL	5 465,713	5 257,113

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant*	2 170 064,056
Nombre de titres	2 171 225,043
Nombre de porteurs de titres	5

Souscriptions réalisées

Montant	5 216,284
Nombre de titres émis	5 216,284

Rachats effectués

Montant	5 510,413
Nombre de titres rachetés	5 510,413

Capital au 31/12/2016

Montant ⁽²⁾	2 169 769,927
Nombre de titres ⁽¹⁾	2 170 930,914
Nombre de porteurs de titres	5

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 595 613,759 DT détaillé comme suit :

(2)	2 169 769,927
Résultat 2015 capitalisé	47 646,169
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	-17,661
Variation des différences d'estimation	493 526,059
Moins-values réalisées sur cession des titres	-113 057,789
Régularisation des sommes non distribuables	-309,251
Frais de négociation	-1 943,695
Capital au 31/12/2016	2 595 613,759

7. SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 52 836,926 DT contre 47 646,169 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultats distribuables	52 988,886	45 928,621
Régularisation	-151,960	1 717,548
TOTAL	52 836,926	47 646,169

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 84 971,745 DT, contre 74 265,130 DT au 31/12/2015 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 16 214,872 DT, contre 16 227,498 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 41 289,711 DT, contre 37 567,163 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	36 707,319	33 384,048
Rémunération du dépositaire	4 582,392	4 183,115
TOTAL	41 289,711	37 567,163

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 6 908,020 DT, contre 6 996,844 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires CAC	4 186,865	4 405,200
Redevance CMF	2 501,721	2 269,036
Commissions bancaires	14,187	13,879
Publicité et Publication	198,247	301,729
Impôts et taxes	7,000	7,000
TOTAL	6 908,020	6 996,844

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,047	0,042	0,042	0,036	0,026
Charges de gestion des placements	-0,019	-0,017	-0,017	-0,018	-0,018
Revenu net des placements	0,028	0,024	0,025	0,019	0,009
Autres charges	-0,003	-0,003	-0,003	-0,003	-0,003
Résultat d'exploitation	0,025	0,021	0,022	0,016	0,005
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	0,001	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,025	0,022	0,023	0,015	0,005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,227	-0,094	0,080	-0,148	0,020
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,052	-0,022	-0,035	-0,001	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001

Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,174	-0,117	0,044	-0,150	0,018
Résultat net de l'exercice	0,199	-0,096	0,066	-0,135	0,023
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,006
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,174	-0,117	0,044	-0,150	0,024
Régularisation du résultat non distribuable*	0,000	-0,002	0,001	0,001	0,025
Sommes non distribuables*	0,174	-0,119	0,045	-0,149	0,049

Valeur liquidative	1,220	1,021	1,118	1,051	1,188
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,66%	1,66%	1,66%	1,67%	1,67%
autres charges / actif net moyen	0,28%	0,31%	0,24%	0,31%	0,32%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,12%	2,11%	2,13%	1,47%	0,52%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 488 112,238 DT.

*Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

FCP MAGHREBIA MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 7 132 349 DT et une valeur liquidative égale à 2^D, 164 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		5 667 155,340	4 659 526,526
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	3 665 293,089	2 992 625,835
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 001 862,251	1 666 900,691
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 481 954,350	1 188 860,885
a-Placements monétaires	3	988 036,080	-
b-Disponibilités	4	493 918,270	1 188 860,885
AC 3-Créances d'exploitation	5	4 373,649	8 949,502
TOTAL ACTIF		7 153 483,339	5 857 336,913
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	12 113,629	14 102,886
PA 2-Autres créditeurs divers	7	9 020,645	8 436,347
TOTAL PASSIF		21 134,274	22 539,233
CP 1-Capital	8	6 951 017,931	5 705 112,243
CP 2-Sommes distribuables		181 331,134	129 685,437
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	181 331,134	129 685,437
ACTIF NET		7 132 349,065	5 834 797,680
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 153 483,339	5 857 336,913

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	Notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	240 379,110	179 409,906
a-Dividendes		140 340,268	99 514,555
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		100 038,842	79 895,351
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	51 416,816	36 848,370
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		291 795,926	216 258,276
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 104 247,933	- 85 620,144
REVENU NET DES PLACEMENTS		187 547,993	130 638,132
PR 3-Autres produits		-	0,001
CH 2-Autres charges	13	- 13 569,910	- 12 761,800
RESULTAT D'EXPLOITATION		173 978,083	117 876,333
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		7 353,051	11 809,104
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		181 331,134	129 685,437
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 7 353,051	- 11 809,104
Variation des +/- values potentielles sur titres		489 024,335	- 215 901,069
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 111 316,630	- 27 680,410
Frais de négociation des titres		- 2 900,206	- 2 912,173
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		548 785,582	- 128 617,319

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016		DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a-Résultat d'exploitation	548 785,582	-	128 617,319
b-Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	173 978,083		117 876,333
c-Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	489 024,335	-	215 901,069
d-Frais de négociation de titres	- 111 316,630	-	27 680,410
	- 2 900,206	-	2 912,173
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>			
		-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>			
	748 765,803		774 501,280
a-Souscriptions			
Capital	1 262 150,636		1 470 579,907
Régularisation des sommes non distribuables	599 966,062		715 292,623
Régularisation des sommes distribuables	579 842,339		684 259,094
	82 342,235		71 028,190
b-Rachats			
Capital	- 513 384,833	-	696 078,627
Régularisation des sommes non distribuables	- 243 043,172	-	333 340,638
Régularisation des sommes distribuables	- 237 626,612	-	334 147,348
	- 32 715,049	-	28 590,641
VARIATION DE L'ACTIF NET			
	1 297 551,385		645 883,961
<u>AN 4-Actif net</u>			
a- en début d'exercice	5 834 797,680		5 188 913,719
b- en fin d'exercice	7 132 349,065		5 834 797,680
<u>AN 5-Nombre de parts</u>			
a- en début d'exercice	2 938 434,471		2 556 482,486
b- en fin d'exercice	3 295 357,361		2 938 434,471
VALEUR LIQUIDATIVE			
	2,164		1,986
AN 6-TAUX DE RENDEMENT			
	8,96%		-2,17%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou de surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ADWYA	21 555	83 078,570	135 365,400	1,90%
AMEN BANK	4 000	103 417,600	96 832,000	1,36%
ARTES	27 093	183 378,294	214 278,537	3,00%
ATB	21 217	102 123,973	96 813,171	1,36%
ATTIJARI BANK	7 173	143 216,991	193 792,941	2,72%
BIAT	2 444	178 875,500	216 565,284	3,04%
BT	22 238	148 419,344	173 767,732	2,44%
CIL	3 594	55 417,113	53 910,000	0,76%
CITY CARS	12 091	157 053,801	188 740,510	2,65%
DELICE HOLDING	7 857	104 318,900	121 877,784	1,71%
ENNAKL AUTOMOBILES	12 050	120 445,852	173 520,000	2,43%
ESSOUKNA	7 144	42 333,920	27 518,688	0,39%
EURO-CYCLES	6 287	77 394,420	257 157,161	3,61%
MONOPRIX	21 012	306 905,817	204 383,724	2,87%
ONE TECH HOLDING	20 048	130 484,250	170 608,480	2,39%
PGH	22 899	134 995,156	153 194,310	2,15%
SAH	15 660	148 710,980	212 318,280	2,98%
SFBT	25 380	262 118,371	481 737,780	6,75%
SIMPAR	4 237	121 304,767	186 995,758	2,62%
SPDIT	4 407	35 168,496	39 570,453	0,55%
TL	1 015	21 437,035	18 645,550	0,26%
TUNINVEST	250	1 562,500	2 475,000	0,03%
UIB	9 711	131 331,562	177 691,878	2,49%
Total1		2 793 493,212	3 597 760,421	50,44%
Titres SICAV	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	237	24 242,998	24 346,773	0,34%
SICAV BH OBLIGATAIRE	135	13 831,594	13 877,595	0,19%
TUNISO EMIRATIE SICAV	281	28 869,492	29 308,300	0,41%
Total 2		66 944,084	67 532,668	0,95%
Total 1+2		2 860 437,296	3 665 293,089	51,39%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Obligations	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
Emprunts de Sociétés				
AIL 2014-1	350	21 000,000	21 517,440	0,30%
ATL 2013-1	1 500	120 000,000	124 542,773	1,75%
ATL 2014-3	400	40 000,000	42 230,033	0,59%
ATL 2014-3	500	50 000,000	52 787,541	0,74%
ATL 2017-1	1 150	115 000,000	115 000,000	1,61%
ATTIJARI BANK 2010	600	17 142,000	17 788,804	0,25%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	42 860,000	42 944,170	0,60%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	1 000	100 000,000	103 892,602	1,46%
BTK 2012-1	1 400	60 004,000	60 393,418	0,85%

CIL 2012/1	750	15 000,000	15 546,411	0,22%
CIL 2012-2	1 000	40 000,000	41 784,481	0,59%
CIL 2014/1	1 000	60 000,000	61 609,644	0,86%
EMPRUNT SUBORDONNE BTK 2014-1	350	35 000,000	35 097,156	0,49%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015- 1	1 500	150 000,000	150 963,419	2,12%
EMPRUNT SUBORDONNE TL 2013	1 500	60 000,000	62 246,137	0,87%
HL 2014-1	1 500	150 000,000	151 615,562	2,13%
HL 2015-2	800	80 000,000	83 840,263	1,18%
HL 2016-2	1 000	100 000,000	100 584,986	1,41%
TUNISIE LEASING 2014-2	500	50 000,000	50 145,315	0,70%
TUNISIE LEASING 2015-1	1 000	100 000,000	103 974,466	1,46%
TUNISIE LEASING 2015-2	1 150	115 000,000	120 918,877	1,70%
Intérêts Intercalaires ATL 2017-1	1	1 474,521	39,321	0,00%
UIB 2009-1	500	32 500,000	33 200,077	0,47%
Total 1		1 554 980,521	1 592 662,896	22,33%

Emprunts d'Etat	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
BTA 5,5% Mars 2019	100	102 300,000	104 138,048	1,46%
BTA 5,6% Août 2022	100	100 000,000	101 755,178	1,43%
BTA 5,6% Août 2022	80	76 496,000	79 655,557	1,12%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 017,160	1,37%
BTA 6,75% Juillet 2017	25	24 814,750	25 633,412	0,36%
Total 2		400 310,750	409 199,355	5,74%
Total 1+2		1 955 291,271	2 001 862,251	28,07%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 4 814 254,046 DT contre 4 305 969,500 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 508 284,546 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	748 228,375
Titres OPCVM	2 611,856
Emprunts des sociétés	395 000,000
Emprunts d'Etat	96 700,000
Total	1 242 540,231

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Actions	566 900,085	455 583,455	-	-111 316,630
Titres OPCVM	-	-	-	-
Emprunts des sociétés	167 355,600		167 355,600	
Emprunts d'Etat	-		-	-
Total	734 255,685	455 583,455	167 355,600	-111 316,630

3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 988 036,080 DT soit 13,85% de l'actif net. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 27/12/2016 rémunéré au taux de TMM+2,2%.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banques s'élèvent au 31/12/2016 à 493 918,270 DT, soit 6,93 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 373,649 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 21 134,274 DT le taux d'emploi en liquidités est ramené à 6,69 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 373,649 DT contre 8 949,502 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 12 113,629 DT contre 14 102,886 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	7 824,069	7 196,118
Dépositaire	4 289,560	6 906,768
TOTAL	12 113,629	14 102,886

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 9 020,645 DT contre 8 436,347 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	605,951	555,813
CAC	6 440,534	5 569,740
Publication	200,000	200,980
ETAT	1 774,160	2 109,814
TOTAL	9 020,645	8 436,347

8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant*	5 705 112,243
Nombre de titres	2 938 434,471
Nombre de porteurs de titres	6

Souscriptions réalisées

Montant	599 966,062
Nombre de titres émis	599 966,062

Rachats effectués

Montant	243 043,172
Nombre de titres rachetés	243 043,172

Capital au 31/12/2016

Montant ⁽²⁾	6 062 035,133
Nombre de titres ⁽¹⁾	3 295 357,361
Nombre de porteurs de titres	6

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 6 951 017,931 DT.

(2)	6 062 035,133
Résultat 2015 capitalisé	129 685,437
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	42 274,135
Variation des différences d'estimation	489 024,335
Moins-values réalisées sur cession des titres	-111 316,630
Régularisation des sommes non distribuables	342 215,727
Frais de négociation	-2 900,206
Capital au 31/12/2016	6 951 017,931

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 181 331,134 DT contre 129 685,437 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat distribuable	173 978,083	117 876,333
Régularisations	7 353,051	11 809,104
TOTAL	181 331,134	129 685,437

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 240 379,110 DT contre 179 409,906 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	137 623,075	96 932,434
des titres OPCVM	2 717,193	2 582,121
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts BTA	17 483,360	14 113,193
Intérêts obligations de sociétés	82 555,482	65 782,158
TOTAL	240 379,110	179 409,906

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRE

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 51 416,816 DT contre 36 848,370 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	26 787,874	36 848,370
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	24 628,942	-
TOTAL	51 416,816	36 848,370

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 104 247,933 DT, contre 85 620,144 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	86 685,799	71 330,189
Rémunération du dépositaire	17 562,134	14 289,955
TOTAL	104 247,933	85 620,144

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 13 569,910 DT, contre 12 761,800 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	6 713,523	5 509,458
Honoraires CAC	6 634,962	6 890,345
Publicité et publication	199,020	351,546
Commissions bancaires	15,405	3,297
Impôts et taxes	7,000	7,000
Pertes exceptionnelles	-	0,154
TOTAL	13 569,910	12 761,800

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,089	0,074	0,073	0,067	0,052
Charges de gestion des placements	-0,032	-0,029	-0,028	-0,029	-0,027
Revenu net des placements	0,057	0,044	0,045	0,038	0,025
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,003	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,053	0,040	0,041	0,034	0,021
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	0,004	0,002	0,000	0,003
Sommes distribuables de l'exercice	0,055	0,044	0,044	0,034	0,023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,148	-0,074	0,133	-0,055	0,004
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,033	-0,009	-0,005	-0,022	0,006
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,114	-0,084	0,126	-0,077	0,010
Résultat net de l'exercice	0,167	-0,040	0,168	-0,043	0,031
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,114	-0,084	0,126	-0,077	0,010
Régularisation du résultat non distribuable *	0,009	-0,005	0,004	0,008	0,008
Sommes non distribuables *	0,123	-0,089	0,130	-0,069	0,018
Valeur liquidative	2,164	1,986	2,030	1,857	1,899

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

	2016	2015	2014	2013	2012
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,56%	1,56%	1,56%	1,56%	1,55%
autres charges / actif net moyen	0,20%	0,23%	0,18%	0,23%	0,25%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,60%	2,36%	2,27%	1,87%	1,18%

L'actif net moyen étant arrêté à 6 680 518,850 DT.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 3 272 522 DT et une valeur liquidative égale à 1^D,504 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		2 607 964,051	2 152 641,241
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-	117 834,366
b-Obligations et valeurs assimilées	1	2 607 964,051	2 034 806,875
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		665 317,961	540 278,991
a-Placements monétaires	2	496 859,846	-
b-Disponibilités	3	168 458,115	540 278,991
AC 3-Créances d'exploitation	4	4 174,343	4 928,042
TOTAL ACTIF		3 277 456,355	2 697 848,274
PASSIF			
PA 2-Opérateurs créditeurs	5	3 942,106	5 157,918
PA 2-Autres créditeurs divers	6	992,331	1 087,791
TOTAL PASSIF		4 934,437	6 245,709
CP 1-Capital	7	3 146 937,241	2 597 192,809
CP 2-Sommes distribuables		125 584,677	94 409,756
a-Sommes distribuables de l'exercice	8	125 584,677	94 409,756
ACTIF NET		3 272 521,918	2 691 602,565
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 277 456,355	2 697 848,274

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	9	117 325,737	95 151,537
a-Dividendes		5 138,133	-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		112 187,604	95 151,537
PR 2-Revenus des Placements monétaires	10	30 980,566	20 527,457
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		148 306,303	115 678,994
CH 1-Charges de gestion des placements	11	- 28 630,849	- 23 724,708
REVENU NET DES PLACEMENTS		119 675,454	91 954,286
PR 3-Autres produits		0,001	-
CH 2-Autres charges	12	- 3 251,651	- 2 812,253
RESULTAT D'EXPLOITATION		116 423,804	89 142,033
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		9 160,873	5 267,723
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		125 584,677	94 409,756
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 9 160,873	-5 267,723
Variation des +/- values potentielles sur titres		- 1 557,327	3 476,995
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 768,296	- 66,919
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		117 634,773	92 552,109

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	117 634,773	92 552,109
a-Résultat d'exploitation	116 423,804	89 142,033
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 1 557,327	3 476,995
c-Plus (ou moins)values réalisées sur cession de titres	2 768,296	- 66,919
d-Commission sur rachats	-	-
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	463 284,580	424 975,371
a-Souscriptions	534 481,310	538 125,373
Capital	363 735,298	379 949,743
Régularisation des sommes non distribuables	107 884,717	112 307,188
Régularisation des sommes distribuables	62 861,295	45 868,442
b-Rachats	- 71 196,730	- 113 150,002
Capital	- 48 774,506	- 78 838,895
Régularisation des sommes non distribuables	- 14 499,626	- 23 412,528
Régularisation des sommes distribuables	- 8 334,221	- 10 898,579
Droit de sortie	411,623	-
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>	580 919,353	517 527,480
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	2 691 602,565	2 174 075,085
b- en fin d'exercice	3 272 521,918	2 691 602,565
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	1 861 438,667	1 560 327,819
b- en fin d'exercice	2 176 399,459	1 861 438,667
<u>VALEUR LIQUIDATIVE</u>	1,504	1,446
<u>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</u>	4,01%	3,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de type obligataire régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES – UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou de surcote sur la maturité résiduelle des titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

- Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisitions.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

1. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
AIL 2014-1	350	21 000,000	21 517,440	0,66%
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	150 000,000	151 010,959	4,61%
ATL 2011	1 100	66 000,000	68 921,311	2,11%
ATL 2013-1	300	24 000,000	24 908,554	0,76%
ATL 2013-1	150	12 000,000	12 454,278	0,38%
ATL 2014-1	350	21 000,000	21 974,400	0,67%
ATL 2015-2	400	40 000,000	42 107,322	1,29%
ATL 2017-1	750	75 000,000	75 000,000	2,29%
ATTIJARI BANK 2010	650	18 570,500	19 271,204	0,59%
ATTIJARI LEASING 2012-1	1 000	60 000,000	61 795,398	1,89%
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	100 000,000	103 366,904	3,16%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	50 000,000	51 972,602	1,59%
BTE 2011	1 700	136 000,000	142 075,409	4,34%
BTE 2016	1 400	140 000,000	140 000,000	4,28%
BTK 2012-1	1 000	42 860,000	43 138,155	1,32%
CIL 2012-2	500	20 000,000	20 892,241	0,64%
CIL 2014/1	1 000	60 000,000	61 609,644	1,88%
CIL 2015-2	400	32 000,000	32 338,026	0,99%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	20 000,000	20 055,517	0,61%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	35 000,000	35 224,797	1,08%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	800	32 000,000	33 197,940	1,01%
HL 2013-2	650	65 000,000	68 216,328	2,08%
HL 2014-1	300	30 000,000	30 323,112	0,93%
HL 2015-1	1 000	100 000,000	104 232,548	3,19%
HL 2015-2	300	30 000,000	31 440,098	0,96%
HL 2016-2	500	50 000,000	50 292,493	1,54%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	48 000,000	48 686,466	1,49%
TUNISIE LEASING 2014-1	600	60 000,000	62 397,107	1,91%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	40 000,000	41 589,786	1,27%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	45 000,000	47 316,082	1,45%
UIB 2009-1	1 000	65 869,941	66 951,695	2,05%

UIB 2011-1	400	30 000,000	30 530,236	0,93%
UIB 2011-2	400	17 136,000	17 880,733	0,55%
UIB SUBORDONNÉ 2015	700	70 000,000	72 266,850	2,21%
UIB SUBORDONNÉ 2015	300	30 000,000	30 971,507	0,95%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	75 000,000	75 000,000	2,29%
Intérêts Intercalaires EO UIB SUBORDONNÉ 2016	1	345,206	283,562	0,01%
Intérêts Intercalaires EO BTE 2016	1	671,846	115,836	0,00%
Intérêts Intercalaires EO ATL 2017-1	1	961,644	25,644	0,00%
TOTAL 1		1 913 415,137	1 961 352,184	59,93%

Emprunts d'Etat	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
BTA 5,5% Mars 2019	100	105 270,000	104 753,339	3,20%
BTA 5.5% Octobre 2020	150	144 120,000	147 425,459	4,50%
BTA 5,6% Août 2022	100	97 500,000	100 517,865	3,07%
BTA 5,6% Août 2022	40	38 320,000	39 861,661	1,22%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 017,160	3,00%
BTA 6.3% Avril 2028	80	72 880,000	76 060,139	2,32%
BTA 6,75% Juillet 2017	78	77 422,020	79 976,244	2,44%
TOTAL 2		632 212,020	646 611,867	19,76%
TOTAL (1+2)		2 545 627,157	2 607 964,051	79,69%

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2016 à 2 543 648,461 DT contre 2 094 956,290 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de 448 692,171 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts des sociétés	570 000,000
Emprunts d'Etat	169 580,000
Titres OPCVM	5 043,350
Total	744 623,350

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins values réalisées
Emprunts des sociétés	175 853,819	-	175 786,900	-66,919
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Titres OPCVM	120 077,360	122 912,575	-	2 835,215
Total	295 931,179	122 912,575	175 786,900	2 768,296

2. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 496 859,846 DT soit 15,18%. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 17/11/2016 rémunéré au taux de TMM+2%.

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2016 à 168 458,115 DT, soit 5,15 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 4 174,343 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 4 934,437 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 5,12 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 4 174,343 DT, contre 4 928,042 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 942,106 DT contre 5 157,918 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	1 958,253	1 864,041
Dépositaire	1 983,853	3 293,877
TOTAL	3 942,106	5 157,918

6. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 992,331 DT contre 1 087,791 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	278,076	263,993
Publication	200,000	200,980
ETAT	514,255	622,818
TOTAL	992,331	1 087,791

7. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant*	2 597 192,809
Nombre de titres	1 861 438,667
Nombre de porteurs de titres	5

Souscriptions réalisées

Montant	363 735,298
Nombre de titres émis	363 735,298

Rachats effectués

Montant	48 774,506
Nombre de titres rachetés	48 774,506

Capital au 31/12/2016

Montant ⁽²⁾	2 912 153,601
Nombre de titres ⁽¹⁾	2 176 399,459
Nombre de porteurs de titres	4

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 146 937,241 DT.

(2)	2 912 153,601
Résultat 2015 capitalisé	94 409,756
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	45 366,201
Variation des différences d'estimation	-1 557,327
Moins-values réalisées sur cession des titres	2 768,296
Régularisation des sommes non distribuables	93 385,091
Frais de négociation	0,000
Commission de rachat	411,623
Capital au 31/12/2016	3 146 937,241

8. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 125 584,677 DT contre 94 409,756 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultat distribuable	116 423,804	89 142,033
Régularisations	9 160,873	5 267,723
TOTAL	125 584,677	94 409,756

9. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 117 325,737 DT contre 95 151,537 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

	31/12/2016	31/12/2015
<u>Dividendes</u>		
Titres OPCVM	5 138,133	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	25 760,531	19 983,136
Intérêts sur obligations	86 427,073	75 168,401
TOTAL	117 325,737	95 151,537

10. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 30 980,566 DT contre 20 527,457 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	12 418,010	20 527,457
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	18 562,556	-
TOTAL	30 980,566	20 527,457

11. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 28 630,849 DT, contre 23 724,708 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	21 340,395	17 660,764
Rémunération du dépositaire	7 290,454	6 063,944
TOTAL	28 630,849	23 724,708

12. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 251,651 DT contre 2 812,253 DT au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	3 030,425	2 501,206
Publicité et Publication	199,020	300,948
Commission bancaires	15,706	3,599
Impôts et taxes	6,500	6,500
TOTAL	3 251,651	2 812,253

I

III. AUTRES INFORMATIONS

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,068	0,062	0,065	0,061	0,054
Charges de gestion des placements	-0,013	-0,013	-0,013	-0,013	-0,012
Revenu net des placements	0,055	0,049	0,052	0,049	0,042
Autres charges	-0,001	-0,002	-0,001	-0,002	-0,001
Résultat d'exploitation	0,054	0,048	0,050	0,047	0,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0,004	0,003	0,001	0,000	0,002
Sommes distribuables de l'exercice	0,058	0,051	0,051	0,047	0,041
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,001	0,002	-0,001	0,000	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,001	0,002	-0,001	0,000	0,000
Résultat net de l'exercice	0,058	0,050	0,049	0,047	0,041
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,000	0,002	-0,001	0,000	0,000
Régularisation du résultat non distribuable*	-0,000	0,000	0,001	0,001	-0,004
Sommes non distribuables*	-0,000	0,002	0,000	0,001	-0,004
Valeur liquidative	1,504	1,446	1,393	1,343	1,297
Ratios de gestion des placements	2016	2015	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,95%	0,95%	0,95%	0,95%	0,88%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,12%	0,12%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,16%	3,79%	3,72%	3,56%	3,35%

L'actif net moyen étant arrêté à 3 017 760,525 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

2.2. REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2016, ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 9 383 225 DT et une valeur liquidative égale à 2^D,477 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Tunis, le 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI

BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC 1-Portefeuille-titres		7 504 513,106	6 625 818,887
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	7 139 245,674	6 189 489,696
b-Obligations et valeurs assimilées	2	365 267,432	436 329,191
AC 2-Placements monétaires et disponibilités		1 901 088,265	1 671 889,848
a-Placements monétaires	3	1 482 054,120	-
b-Disponibilités	4	419 034,145	1 671 889,848
AC 3-Créances d'exploitation	5	3 754,216	13 841,126
TOTAL ACTIF		9 409 355,587	8 311 549,861
PASSIF			
PA 1-Opérateurs créditeurs	6	15 927,450	20 856,109
PA 2-Autres créditeurs divers	7	10 203,133	10 992,210
TOTAL PASSIF		26 130,583	31 848,319
CP 1-Capital	8	9 178 717,720	8 126 978,753
CP 2- Sommes distribuables		204 507,284	152 722,789
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	204 507,284	152 722,789
ACTIF NET		9 383 225,004	8 279 701,542
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 409 355,587	8 311 549,861

ETAT DE RESULTAT
Période du : 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR 1-Revenus du portefeuille-titres	10	294 559,114	247 081,249
a-Dividendes		276 423,580	224 665,246
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 135,534	22 416,003
PR 2-Revenus des Placements monétaires	11	68 858,066	56 602,843
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		363 417,180	303 684,092
CH 1-Charges de gestion des placements	12	- 142 316,140	-135 003,014
REVENU NET DES PLACEMENTS		221 101,040	168 681,078
PR 3-Autres produits		-	0,003
CH 2-Autres charges	13	- 15 913,987	- 17 259,086
RESULTAT D'EXPLOITATION		205 187,053	151 421,995
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation		- 679,769	1 300,794
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		204 507,284	152 722,789
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		679,769	- 1 300,794
Variation des +/- values potentielles sur titres		1 043 533,558	- 586 630,678
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		- 236 404,579	- 52 543,082
Frais de négociation des titres		- 4 027,263	- 3 831,083
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 008 288,769	- 491 582,848

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du : 01/01/2016 au 31/12/2016
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
<u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	1 008 288,769	- 491 582,848
a-Résultat d'exploitation	205 187,053	151 421,995
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	1 043 533,558	- 586 630,678
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 236 404,579	- 52 543,082 - 3
d-Frais de négociation de titres	- 4 027,263	831,083
<u>AN 2-Distribution de dividendes</u>	-	-
<u>AN 3-Transactions sur le capital</u>	95 234,693	23 986,381
a-Souscriptions	1 160 309,390	1 065 937,973
Capital	484 955,766	446 834,621
Régularisation des sommes non distribuables	618 510,315	583 831,591
Régularisation des sommes distribuables	56 843,309	35 271,761
b-Rachats	-1 065 074,697	- 1 041 951,592
Capital	- 444 001,439	- 436 840,423
Régularisation des sommes non distribuables	-567 180,830	-572 997,556
Régularisation des sommes distribuables	-53 892,428	- 32 113,613
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 103 523,462	- 467 596,467
<u>AN 4-Actif net</u>		
a- en début d'exercice	8 279 701,542	8 747 298,009
b- en fin d'exercice	9 383 225,004	8 279 701,542
<u>AN 5-Nombre de parts</u>		
a- en début d'exercice	3 747 449,517	3 737 455,319
b- en fin d'exercice	3 788 403,844	3 747 449,517
VALEUR LIQUIDATIVE	2,477	2,209
AN 6- TAUX DE RENDEMENT	12,13%	-5,60%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31 DECEMBRE 2016

I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE :

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144077/B/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue à partir du 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE – SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL :

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE :

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM. Ils sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres OPCVM correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DES RESULTATS

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions et Droits rattachés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ADWYA	52 416	203 277,988	329 172,480	3,51%
AMEN BANK	8 800	240 486,217	213 030,400	2,27%
ARTES	48 378	337 502,245	382 621,602	4,08%
ATB	52 499	256 553,135	239 552,937	2,55%
ATL	11 993	37 982,793	35 499,280	0,38%
ATTIJARI BANK	13 676	252 771,560	369 484,492	3,94%
BIAT	2 954	214 980,820	261 756,894	2,79%
BT	59 928	359 803,484	468 277,392	4,99%
CIL	6 294	111 904,660	94 410,000	1,01%
CITY CARS	13 541	175 407,050	211 375,010	2,25%
DELICE HOLDING	13 416	173 580,390	208 108,992	2,22%
ENNAKL AUTOMOBILES	33 540	423 257,303	482 976,000	5,15%
ESSOUKNA	14 495	83 024,780	55 834,740	0,60%
EURO-CYCLES	11 623	140 023,600	475 415,569	5,07%
MONOPRIX	38 277	578 443,567	372 320,379	3,97%
ONE TECH HOLDING	54 123	352 455,778	460 586,730	4,91%
PGH	36 579	209 249,634	244 713,510	2,61%
SAH	22 890	210 182,830	310 342,620	3,31%
SFBT	40 843	311 128,286	775 240,983	8,26%
SIMPAR	10 443	252 761,385	460 891,362	4,91%
TL	9 755	212 721,524	179 199,350	1,91%
TPR	14 200	56 247,048	40 186,000	0,43%
TUNINVEST	400	2 571,172	3 960,000	0,04%
TUNIS RE	13 529	125 377,908	113 589,484	1,21%
UIB	19 166	247 222,929	350 699,468	3,74%
TOTAL		5 568 918,086	7 139 245,674	76,09%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
ATL 2010-2	1 000	20 000,000	20 004,821	0,21%
ATL 2013-1	1 000	80 000,000	83 028,515	0,88%
ATTIJARI BANK 2010	1 000	28 570,000	29 648,006	0,32%
EMPRUNT SUBORDONNÉ TL 2013	700	28 000,000	29 048,198	0,31%
Total1		156 570,000	161 729,540	1,72%

Emprunts d'Etat

BTA 5,5% Mars 2019	100	105 270,000	104 746,705	1,12%
BTA 5,5% Mars 2019	80	82 096,000	83 411,140	0,89%
BTA 6,75% Juillet 2017	15	14 888,850	15 380,047	0,16%
Total 2		202 254,850	203 537,892	2,17%
Total 1+2		358 824,850	365 267,432	3,89%

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2016 à 5 927 742,936 DT contre 6 090 589,625 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -162 846,689 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	1 024 776,561
Emprunts des sociétés	-
Emprunts d'Etat	-
Total	1 024 776,561

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Remboursement	Plus ou moins valeurs réalisées
Actions	1 119 337,250	882 932,671	-	-236 404,579
Emprunts de sociétés	68 286,000	-	68 286,000	-
Emprunts d'Etat	-	-	-	-
Total	1 187 623,250	882 932,671	68 286,000	-236 404,579

3. PLACEMENTS MONÉTAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2016 à 1 482 054,120 DT soit 15,79% de l'actif net. Ils correspondent à un placement en certificats de dépôts souscrit auprès de l'UIB à 90 jours en date du 27/12/2016 rémunéré au taux de TMM+2,2%.

4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du FCP en banques s'élèvent au 31/12/2016 à 419 034,145 DT, soit 4,47 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 3 754,216 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 26 130,583 DT, le taux d'emploi en liquidités est ramené à 4,23 % de l'actif net.

5. CREANCES D'EXPLOTTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 3 754,216 DT, contre 13 841,126 DT au 31/12/2015 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 15 927,450 DT contre 20 856,109 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Gestionnaire	10 282,842	10 439,565
Dépositaire	5 644,608	10 416,544
TOTAL	15 927,450	20 856,109

7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 10 203,133 DT, contre 10 992,210 DT au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Conseil du marché financier (CMF)	796,367	806,335
CAC	6 929,066	6 982,578
Publication	200,000	200,980
Etat	2 277,700	3 002,317
TOTAL	10 203,133	10 992,210

8. CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015

Montant	8 126 978,753
Nombre de parts	3 747 449,517
Nombre de porteurs de parts	9

Souscriptions réalisées

Montant	484 955,766
Nombre de parts émises	484 955,766

Rachats effectués

Montant	444 001,439
Nombre de parts rachetées	444 001,439

Capital au 31-12-2016

Montant ⁽²⁾	8 167 933,080
Nombre de parts ⁽¹⁾	3 788 403,844
Nombre de porteurs de parts	9

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 9 178 717,720 DT détaillé comme suit :

(2)	8 167 933,080
Résultat 2015 capitalisé	152 722,789
Régularisation du résultat 2015 capitalisé	3630,650
Variation des différences d'estimation	1 043 533,558
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-236 404,579
Régularisation des sommes non distribuables	51 329,485
Frais de négociation de titres	-4 027,263
Capital au 31/12/2016	9 178 717,720

9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2016 un montant de 204 507,284 DT contre 152 722,789 DT au 31/12/2015 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Résultats distribuables	205 187,053	151 421,995
Régularisation	-679,769	1 300,794
TOTAL	204 507,284	152 722,789

10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2016 un montant de 294 559,114 DT contre 247 081,249 DT au 31/12/2015 et se détaillent ainsi :

<u>Dividendes</u>	31/12/2016	31/12/2015
des actions admises à la cote	276 423,580	224 665,246
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts sur BTA	8 753,965	8 819,757
Intérêts sur obligations	9 381,569	13 596,246
TOTAL	294 559,114	247 081,249

11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 68 858,066 DT, contre 56 602,843 DT au 31/12/2015 ; il se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur les avoirs bancaires	31 914,653	56 602,843
Intérêts sur placements en certificats de dépôts	36 943,413	-
TOTAL	68 858,066	56 602,843

12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2016 à 142 316,140 DT, contre 135 003,014 DT au 31/12/2015 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	117 511,603	111 840,332
Rémunération du dépositaire	24 804,537	23 162,682
TOTAL	142 316,140	135 003,014

13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 15 913,987 DT, contre 17 259,086 DT au 31/12/2015 ; il se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Redevance CMF	9 100,826	8 638,426
Honoraires CAC	6 591,722	8 308,880
Publicité et publication	199,020	301,546
Commissions bancaires	15,419	3,234
Impôts et taxes	7,000	7,000
TOTAL	15 913,987	17 259,086

III. AUTRES INFORMATIONS :

1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2016	2015	2014	2013	2012
Revenus des placements	0,096	0,081	0,077	0,065	0,055
Charges de gestion des placements	-0,038	-0,036	-0,034	-0,033	-0,036
Revenu net des placements	0,058	0,045	0,043	0,032	0,020
Autres charges	-0,004	-0,005	-0,004	-0,004	-0,004
Résultat d'exploitation	0,054	0,040	0,039	0,029	0,016
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,054	0,041	0,039	0,029	0,016
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,275	-0,157	0,219	-0,097	-0,010
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,062	-0,014	-0,030	-0,037	-0,013
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001	-0,001
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,212	-0,172	0,188	-0,136	-0,024
Résultat net de l'exercice	0,266	-0,131	0,227	-0,107	-0,008
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,212	-0,172	0,188	-0,136	-0,024
Régularisation du résultat non distribuable*	0,002	0,000	0,001	0,002	0,000
Sommes non distribuables*	0,214	-0,172	0,189	-0,134	-0,024
Valeur liquidative	2,477	2,209	2,340	2,112	2,221

	2016	2015	2014	2013	2012
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	1,57%	1,57%	1,57%	1,56%	1,56%
autres charges / actif net moyen	0,18%	0,20%	0,17%	0,18%	0,17%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,26%	1,77%	1,80%	1,37%	0,70%

L'actif net moyen étant arrêté à 9 053 649,070 DT.

* Les données des exercices antérieurs à 2015 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :

2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE, moyennant une commission de gestion de 1,1% HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.